

# Les activités de la natation scolaire

Développement pédagogique  
La Vague – Soisy-sous-Montmorency / Années 2015 à 2017



Direction Académique du Val d'Oise –  
Circonscriptions de Soisy ASH, Montmorency et Sannois / Saint Gratien –  
Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM) –  
SNC La Vague.

<b>Avant propos.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Cadre institutionnel de référence.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Organisation générale à la piscine.....</b>	<b>6</b>
Encadrement de l'activité pour chaque classe.....	6
Constitution des groupes.....	6
A chaque classe sa couleur de bonnets.....	6
Répartition des groupes dans les zones de travail.....	6
Règles de conduite des élèves.....	6
Recommandations pédagogiques.....	7
En amont de l'activité.....	7
Tenue vestimentaire au bord des bassins.....	8
Accompagnateurs de la vie collective de la classe.....	8
<b>3. Règles de sécurité pour les activités de la natation scolaire.....</b>	<b>9</b>
Procédure d'entrée, de sortie et d'interclasses dans la halle des bassins.....	10
Absence de l'enseignant ou du MNS.....	11
<b>4. Organisation du module de natation scolaire.....</b>	<b>12</b>
Plan du module.....	12
Aménagement du bassin.....	13
Détail de l'organisation des séances.....	14
<b>5. Bibliographie.....</b>	<b>177</b>
LITTÉRATURE.....	177
Documentation.....	177
<b>Annexe règlementaire et pédagogique.....</b>	<b>188</b>
Annexe 1 : Règlement pour l'organisation des activités de la natation scolaire.....	199
Annexe 2 : Extrait du POSS relatif aux activités de la natation scolaire.....	266
Annexe 3 : Note de consignes pour l'organisation et la sécurité des activités de la natation scolaire à l'espace nautique La Vague.....	322
Annexe 4 : Trame de variance pour les activités de la natation scolaire.....	366
Annexe 5 : Ventilation des espaces de travail, exemple sur 3 zones.....	377
Annexe 6 : Fiche de suivi des progrès des élèves de cycle 2.....	388
Annexe 7 : Fiche de suivi des progrès des élèves de cycle 3.....	399
Annexe 8 : éléments de progressivité dans l'activité.....	40
Annexe 9: modèle de convention B bis.....	43
Annexe 10: Feuille de présence.....	466

## Avant propos

Ce document est le fruit d'un travail conjoint mis en œuvre par :

- L'Éducation Nationale, les circonscriptions de Soisy ASH, Montmorency et Sannois ;
- La Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM) ;
- La SNC La Vague.

Grâce aux contributions complémentaires :

- Des conseillers pédagogiques en éducation physique et sportive des circonscriptions ;
- Des enseignants des écoles fréquentant l'Espace Nautique avec leur classe ;
- Des éducateurs titulaires :
  - o Du BEESAN, Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation ;
  - o Du BPJEPS AAN, Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Activités Aquatiques et de la Natation.

Nos objectifs sont de :

- Garantir la sécurité des élèves dans le cadre de l'activité de natation scolaire
- Faire atteindre par tous les élèves les compétences attendues pour les activités aquatiques des programmes de l'Éducation Nationale.
- Décrire l'organisation générale des activités de la natation scolaire ;
- Expliciter les modules d'apprentissage correspondant aux différents niveaux d'habiletés des élèves (débutants, apprentis nageurs et confirmés) ;
  - o Soutenir les enseignants et les éducateurs par l'énoncé de situations d'apprentissage constituant une base commune pour les enseignements de l'équipe pédagogique et pour les apprentissages des élèves : expliquer l'utilisation des possibilités d'aménagement du bassin proposées par la CAVAM ;
- Mettre en œuvre les actions fondamentales de la natation : entrer dans l'eau, flotter-s'équilibrer, se déplacer, s'immerger et respirer
- Formaliser en un document unique les travaux réalisés et ajustés depuis le 19 septembre 2011 ;

# 1. Cadre institutionnel de référence

La natation scolaire est une activité obligatoire de l'école. L'acquisition des connaissances et des compétences relatives au savoir-nager se conçoit à travers la programmation de plusieurs cycles d'activités répartis sur les 3 paliers du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Textes de référence :

- Note DJS du 24 novembre 1998
- Circulaire n° 3003-400 du 30 avril 2004
- B.O. du 19 juin 2008
- Socle commun de compétences et de connaissances
- Circulaire n°2011-090 du 7 juillet 2011 / B.O. n°28 du 14 juillet 2011 /
- BO n°1 du 5 janvier 2012
- Arrêté du 9 juillet 2015 relatif à l'attestation scolaire «savoir-nager»
- Autres textes de portée générale référencés au début du Règlement pour l'organisation des activités de la natation scolaire

Les Instructions Officielles recommandent sa mise en œuvre partout où les conditions le permettent. A l'école élémentaire, le moment privilégié de cet apprentissage est le cycle II. Lorsque cela est possible cet apprentissage pourra commencer dès la grande section.

Pour atteindre les niveaux de réalisation attendus au terme des programmes, il y aura lieu de prévoir « une trentaine de séances, réparties en deux ou trois cycles d'activités ».

A cela pourra s'ajouter « un cycle supplémentaire d'une dizaine de séances au cycle 3 pour conforter les apprentissages et favoriser la continuité pédagogique avec le collège » (Circulaire juillet 2011)

Règles d'encadrement pour une classe élémentaire :

- L'enseignant et un adulte agréé, professionnel qualifié.
- Un encadrant supplémentaire est requis lorsque le groupe-classe comporte des élèves issus de plusieurs classes et qu'il a un effectif supérieur à 30 élèves
- Les surveillants ne comptent pas dans le taux d'encadrement
- Si le PPS le précise, un AVS accompagne l'élève en situation de handicap auquel il est affecté, il n'est pas soumis à un agrément. Il lui est possible d'aller dans l'eau, sans activité d'enseignement. L'AVS n'entre pas dans le taux d'encadrement et il ne s'occupe pas des autres élèves (circulaire n° 3003-400 du 30 avril 2004).

L'accueil des classes s'inscrit dans le règlement intérieur du centre nautique mais fait l'objet d'une réglementation particulière qui le lie à la CAVAM et à la Direction Académique de l'Education nationale (DSDEN du Val d'Oise)<sup>1</sup>.

Le centre nautique de La Vague adhère à la norme ISO 9001 qui l'engage tant pour la qualité du service que pour la sécurité des usagers scolaires.

---

<sup>1</sup> Règlement intérieur de La Vague - **Article 11** :

La natation scolaire fait l'objet d'une réglementation particulière qui s'appuie sur la convention tripartite signée par l'Inspecteur d'Académie, le Président de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM) et le gérant de la SNC La Vague.

Cette convention est accompagnée par deux annexes :

- Le règlement pour l'organisation des activités de la natation scolaire ;
- La note de consignes pour l'organisation et la sécurité des activités de la natation scolaire.

Ces trois textes composent le présent article 8 du règlement intérieur et décrivent toutes les modalités du déroulement de ces activités.

La convention et ses annexes sont remises aux directeurs et aux enseignants concernés.

CP	CE1	
<p>En moyenne ou en grande profondeur, choisir son entrée dans l'eau, son déplacement, son immersion dans le cadre d'un projet personnel de déplacement.</p>	<p>En moyenne ou en grande profondeur, maîtriser une entrée dans l'eau active et effectuer un déplacement comprenant un temps d'immersion.</p>	
<p><b>Se déplacer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en lâchant de temps en temps un rail ou une ligne d'eau équipée ;</li> <li>- en s'aidant d'une frite et en utilisant bras et jambes (en lâchant la frite, en s'aidant d'un bras) ;</li> <li>- avec une aide à la flottaison tenue à bout de bras et en soufflant dans l'eau ;</li> <li>- en utilisant de façon autonome une ou plusieurs formes de propulsion (tirer l'eau avec les bras, battre les pieds) ;</li> <li>- en autonomie sans reprise d'appuis ni aide à la flottaison sur une courte distance (5 à 8 mètres).</li> </ul> <p><b>S'équilibrer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chercher des équilibres, en se laissant porter, en prenant appui sur une planche, en variant les positions en ventral et en dorsal.</li> </ul> <p><b>Enchaîner des actions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se fixer une distance à réaliser, choisir un parcours avec plus ou moins de possibilités de reprises d'appuis (hors appuis plantaires)</li> <li>- chercher à augmenter la distance et à limiter le nombre d'appuis</li> </ul> <p><b>Entrer dans l'eau avec ou sans aide</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en glissant, en se laissant tomber, en sautant ;</li> <li>- en entrant par les pieds, par la tête ;</li> <li>- dans différentes positions, en sautant pour attraper un objet flottant.</li> </ul> <p><b>S'immerger pour réaliser quelques actions simples</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en passant sous un obstacle flottant ;</li> <li>- en descendant à l'aide d'une perche, d'une cage ;</li> <li>- en touchant le fond avec différentes parties du corps ;</li> <li>- en prenant une information visuelle ;</li> <li>- en ramassant un objet lesté ;</li> <li>- en remontant à l'aide d'un support ou en remontée passive.</li> </ul>	<p><b>Se déplacer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en position ventrale, voies respiratoires immergées ;</li> <li>- en position dorsale avec si besoin un support ;</li> <li>- en variant les modes de propulsion (bras simultanés ou en alternance).</li> </ul> <p><b>S'équilibrer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- trouver des équilibres, aller vers l'alignement tête-tronc ;</li> <li>- rester quelques secondes sur place, tête hors de l'eau.</li> </ul> <p><b>Enchaîner des actions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enchaîner plusieurs actions, par exemple, sauter dans l'eau, remonter passivement en boule puis se déplacer sur une dizaine de mètres en ventral avec un passage sur le dos ;</li> <li>- se fixer un projet d'action, se confronter à sa réalisation et l'ajuster en fonction de ses possibilités.</li> </ul> <p><b>*Se déplacer sur une quinzaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis.</b></p> <p><b>Entrer dans l'eau sans aide</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en orientant son corps différemment (en avant, en arrière, latéralement), pour sauter, rouler, basculer...</li> <li>- en sautant au-delà d'un objet flottant ;</li> <li>- en entrant par les pieds, par la tête, pour aller au fond (corps tendu).</li> </ul> <p><b>S'immerger pour enchaîner quelques actions comprenant un changement de direction dans le déplacement subaquatique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en traversant la partie inférieure de la cage subaquatique ou 2 à 3 cerceaux lestés ;</li> <li>- en prolongeant quelques instants son immersion pour communiquer par le geste avec un camarade ;</li> <li>- en ramassant plusieurs objets lestés, selon une couleur donnée ;</li> <li>- en remontant pour se laisser flotter un instant sur le ventre ou sur le dos.</li> </ul> <p><b>* Effectuer un enchaînement d'actions sans reprise d'appuis, en moyenne profondeur, amenant à s'immerger en sautant dans l'eau, à se déplacer brièvement sous l'eau (par exemple pour passer sous un obstacle flottant) puis à se laisser flotter un instant avant de regagner le bord.</b></p>	
<b>CE2</b>	<b>CM1</b>	<b>CM2</b>
<p><b>Propulsion / respiration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aligner et maintenir son corps dans l'axe du déplacement.</li> <li>- Utiliser une « respiration aquatique » avec immersion des voies respiratoires.</li> <li>- Adapter sa respiration (inspiration en dehors des temps moteurs, expiration aquatique plus longue).</li> <li>- Améliorer l'efficacité des mouvements propulsifs (amplitude, fréquence...).</li> <li>- Utiliser plusieurs types de nage (sur le ventre, sur le dos) et d'actions des bras (alternées, simultanées).</li> <li>- Se déplacer en n'utilisant que les bras ou que les jambes, mouvements alternés ou simultanés.</li> </ul> <p><b>Enchaîner des actions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enchaîner plusieurs actions, coulée, déplacement ventral sur 25 mètres, passage sur le dos, virage...</li> <li>- Varier son allure y compris en réalisant des surplaces dans diverses situations, jeux, relais...</li> <li>- Varier les entrées dans l'eau (sauter d'un plot, plonger départ assis ou debout, basculer en arrière à partir d'un tapis...).</li> <li>- Sauter ou plonger en allant de plus en plus loin ou de plus en plus en profondeur.</li> <li>- Réaliser des parcours subaquatiques amenant à aller au fond, à varier l'orientation du regard, à franchir des obstacles immergés, à ramasser des objets lestés.</li> <li>- Remonter un objet immergé en moyenne profondeur à partir d'un plongeon canard.</li> <li>- Réaliser des parcours amenant à franchir plusieurs obstacles disposés à la surface, avec un départ dans l'eau.</li> <li>- Enchaîner une remontée passive et un surplace en utilisant différentes positions de flottaison, ventrale, dorsale, verticale.</li> <li>- Passer alternativement d'un équilibre ventral à un équilibre dorsal sans reprise d'appuis.</li> </ul> <p><b>Se déplacer sur une trentaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis. Par exemple, se déplacer sur 25 mètres, effectuer un virage, une coulée et une reprise de nage pour gagner le bord.</b></p> <p><b>Enchaîner, sans reprise d'appuis, un saut ou un plongeon en grande profondeur, un déplacement orienté en immersion (par exemple pour passer dans un cerceau immergé) et un surplace de 5 à 10 secondes avant de regagner le bord.</b></p> <p>Connaître et utiliser plusieurs formes d'appui et de propulsion dans l'eau. Coordonner respiration et propulsion pour nager vite ou nager longtemps.</p>		

Tableau 1: programmes de l'école élémentaire.

## 2. Organisation générale à la piscine

Le module s'effectue sur 10 séances d'une durée de 40 minutes.

Le bassin sportif de 8 couloirs de 25 m et d'une profondeur allant de 2 m à 3,80 m est mis à la disposition de 3 classes.

La halle, le bassin et les activités des élèves sont surveillés en permanence par 2 MNS appelés surveillants.

Chaque membre de l'équipe pédagogique (enseignant, éducateur, surveillant) participe activement à la sécurité tout au long des actions d'enseignement. La sécurité ne tient pas exclusivement à des conditions externes de surveillance. Les points énoncés dans la note de consigne y contribuent particulièrement.

### Encadrement de l'activité pour chaque classe

Un enseignant et un éducateur.

Dans le cas de l'absence d'une classe, l'éducateur disponible est affecté auprès de l'enseignant d'une autre classe.

### Constitution des groupes

Pour la première séance, ou jusqu'à la constitution des groupes à l'issue de l'évaluation diagnostique, chaque enseignant constitue 2 groupes avec les élèves de sa classe en fonction des capacités connues de leurs élèves lors de l'année précédente et des représentations initiales ou projets d'action élaborés par les élèves eux-mêmes.

Pour la suite du module, les élèves de la classe sont répartis entre les deux groupes principalement en fonction de l'évaluation diagnostique. Les groupes peuvent être recomposés selon les choix concertés de l'enseignant et de l'éducateur.

### A chaque classe sa couleur de bonnets

Les bonnets de couleur sont importants pour garantir les aspects fonctionnels et sécuritaires de l'enseignement scolaire de la natation. Les couleurs différentes de bonnets permettent de surveiller plus efficacement chaque classe, chaque élève dans son groupe et dans les ateliers qu'il occupe.

Une couleur unique par classe facilite la reconstitution des groupes au cours du module sans avoir à se préoccuper de la couleur des bonnets.

### Répartition des groupes dans les zones de travail

Plusieurs ateliers sont disposés dans le bassin sportif (cf. aménagement de bassin page 13)

- De façon générale, les CP et CE1 occupent les ateliers proches du quai sur chaque longueur et sur une largeur ;
- Le CM2 occupe les ateliers plus éloignés du quai.
- Des ajustements restent possibles pour que chaque élève trouve un espace adapté à son niveau, à son rythme d'apprentissage (ex. : les élèves de CM2 non nageurs, les élèves autonomes du cycle 2)
- L'occupation successive des différentes zones est programmée à l'avance, chaque enseignant et éducateur sportif est informé de ce planning (Annexe 5 : Ventilation des espaces de travail, exemple sur 3 zones)
- Changement d'atelier : à la moitié de la séance, après un coup de sifflet long donné par un surveillant, l'enseignant et l'éducateur décident : de changer d'atelier OU de poursuivre sur le même atelier OU d'échanger leurs groupes.

### Règles de conduite des élèves

- Oter tous les bijoux (montre, bracelet, ...) ;
- Jeter les chewing-gums ;
- Aller aux toilettes, prendre sa douche savonnée et passer par le pédiluve avant d'accéder à la halle des bassins ;
- Porter le bonnet de bain qui lui a été attribué ;
- Se déplacer en marchant sur le bord du bassin ;
- Ne pas se pousser ;

- Demander à l'enseignant ou à l'éducateur l'autorisation pour sortir de l'eau ;
- Se faire accompagner aux toilettes par un adulte présent dans les gradins ;
- Répondre sans délai aux signaux donnés avec le sifflet par les surveillants ;
- Prendre sa douche après la séance.

### Recommandations pédagogiques

- Présenter, préciser et matérialiser les ateliers attribués pour les activités aquatiques ;
- Aménager le milieu et favoriser un temps important d'activité dans l'eau le plus important possible pour éviter les files d'attente, les accidents de carrelage, les blocages affectifs ;
- Eviter les retours par les plages ;
- Mettre en place des situations de référence, permettant la découverte du bassin aménagé, une évaluation diagnostique, une évaluation bilan (partie de la dernière séance) et une évaluation continue
- Favoriser l'auto-évaluation, aidée par l'enseignant et l'éducateur au bassin et en classe, tout au long du module d'apprentissage
- L'évaluation se fait sur la base des attendus fixés par les programmes de l'école élémentaire (Tableau 1: programmes de l'école élémentaire) et à l'aide des outils présentés en annexes 5, 8 et 9

### En amont de l'activité

La réunion préparatoire réunit les représentants des écoles et des classes concernées (directeurs, enseignants), le chef de bassin, le référent natation scolaire parmi les MNS, les représentants de la CAVAM et les conseillers pédagogiques des circonscriptions.

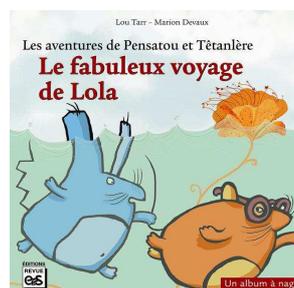
Elle permet d'aborder :

- Le rappel réglementaire et le fonctionnement de l'Espace Nautique
- Les contenus pédagogiques du projet
- L'analyse de situations, les ressources proposées

Une intervention des MNS dans les classes de CP est programmée en début d'année pour présenter l'activité ainsi que le site et répondre aux interrogations des élèves. Un diaporama est prévu à cet effet. Ce diaporama est disponible sur le site des trois circonscriptions.

### Le travail en classe en amont et en aval des séances est engagé par l'enseignant dans la classe, il permet :

- De sensibiliser les élèves à l'intérêt individuel et collectif des activités aquatiques, au respect des consignes de sécurité, à la circulation dans l'établissement (autour des bassins, accès aux toilettes et aux vestiaires) ;
- De préparer les élèves à la découverte des différents lieux (transport, vestiaires, toilettes, douche, bassins), à la composition des groupes, au contenu des séances ;
- D'exploiter les expériences vécues à la piscine dans une démarche interdisciplinaire (langage oral, lecture, écriture, vocabulaire, travaux plastiques, activités scientifiques, sécurité et hygiène, ...)
- La préparation des élèves peut se faire à travers le visionnage de photos afin que les élèves découvrent et s'approprient l'espace, la lecture d'albums de jeunesse et le recueil des représentations initiales de l'activité. Le document d'accompagnement de l'ouvrage « Le fabuleux voyage de Lola » aux éditions EPS propose de nombreuses pistes d'exploitation ;



- La formulation d'un premier projet d'action individuel (« Je suis capable de ... ») - la formulation de ce projet peut être un critère pour répartir les élèves pour la première séance ;
- L'engagement des élèves à formuler les consignes de sécurité, en particulier la circulation autour du bassin (zone fortement accidentogène) à l'arrivée et en fin de la séance, l'accès aux toilettes et aux vestiaires durant l'activité ...
- La verbalisation et le respect des règles d'hygiène ;
- L'établissement d'une liste d'équipement recommandé à préparer : maillot de bain, lunettes, serviette, gel douche, goûter, un sachet plastique pour mettre son maillot mouillé.

### **Les parents de la classe sont informés**

- De la place de l'enseignement de la natation dans les programmes de l'école élémentaire, des enjeux et de l'organisation de l'activité, de son caractère obligatoire ;
- Des compétences à acquérir au cours du module ;
- Des conditions de dispense de l'activité et des contre-indications médicales ;
- Des règles d'hygiène, notamment la vérification des verrues sur les voûtes plantaires ;
- De l'équipement vestimentaire adapté pour aller à la piscine : les shorts et les bermudas ne sont pas autorisés ;
- Du port des montres et de bijoux à éviter ;
- Que le bonnet de bain est fourni à l'élève au démarrage de la séance 1 ;
- Du contenu du sac de piscine : le prénom de l'élève inscrit en gros caractères sur le bonnet à l'aide d'un marqueur indélébile permet de faciliter la relation entre les adultes et les élèves ;
- Du planning et de la possibilité de départ et de retour en dehors des horaires habituels de l'école.

### **Tenue vestimentaire au bord des bassins**

Pour des raisons légitimes d'hygiène, les personnes qui ont accès au bassin doivent porter une tenue différente de la tenue de ville. Cela concerne les éducateurs et les enseignants. Cela concerne aussi les AVS, les EVS.

Il est préférable de porter une tenue qui permette une grande liberté de mouvement, pas trop chaude et qui ne craint pas les éclaboussures.

Il est important d'éviter les tee-shirts blanc et bleu, couleurs réservées aux surveillants et aux éducateurs.

Les adultes accompagnateurs de la vie collective de la classe (un par classe) peuvent rester en tenue de ville mais pieds nus.

### **Accompagnateurs de la vie collective de la classe**

Il revient à l'enseignant de déterminer le nombre et le rôle des accompagnateurs. Dans la mesure du possible, leur nombre est limité à deux. Un seul accompagnateur est présent sur les gradins, les autres restent dans le hall d'accueil.

Définition du rôle : aide à l'habillage et au déshabillage, accompagnement des élèves aux toilettes ou pour les ramener au vestiaire en cas de fatigue, de froid, de petite blessure, surveillance d'enfants dispensés, aide au passage à la douche, ...

Les accompagnateurs sont informés qu'ils doivent porter une tenue vestimentaire compatible avec les règles d'hygiène de l'Espace Nautique. Le même dispositif que pour les enfants dispensés est appliqué.

### 3. Règles de sécurité pour les activités de la natation scolaire

D'une manière générale, l'attention de chacun est attirée sur les principes de vigilance et de précaution qui concourent à la sécurité des personnes (Annexe 2 : Extrait du POSS relatif aux activités de la natation scolaire et Annexe 3 : Note de consignes pour l'organisation et la sécurité des activités de la natation scolaire à l'espace nautique La Vague) :

- Surveillance effective et vigilante de leur groupe par chaque enseignant et chaque éducateur ;
- Surveillance active, constante et exclusive de la halle, du bassin et des activités des élèves par les surveillants ;
- Surveillance accentuée avec les plus débutants : par la position et/ou par l'attention, se situer au plus près de la situation qui présente *a priori* le plus grand risque ;
- Circulation encadrée dans les espaces vestiaires et sanitaires et autour du bassin (enseignants et accompagnateurs de la classe) ;
- Comptage des élèves en début, pendant et en fin de séance :
  - Emargement de la feuille de présence au passage du pédiluve à l'arrivée et au départ de chaque classe (Annexe 10: Feuille de présence) ;
  - La couleur de bonnet attribuée à la classe permet de l'identifier sur la feuille de présence. Elle sert aussi de repère sur les zones d'attente aux moments de l'arrivée et du départ de la halle du bassin ;
  - S'il manque un élève lors du comptage, la recherche est effectuée en premier lieu dans l'eau, sur l'atelier dernièrement occupé ;
- Respect par tous du règlement intérieur de l'Espace Nautique, de la procédure interclasse, des règles de conduite ;
- Dimension pédagogique de l'éducation à la sécurité :
  - Les règles de sécurité sont explicitement énoncées par tous les adultes ;
  - Des consignes spécifiques sont données pour certaines situations (auto-surveillance, organisation par deux élèves).

En cas d'incident :

- Lors d'un incident mineur, le responsable du groupe fait sortir ses élèves de l'eau et prend en charge les soins à effectuer sur la victime. Les autres élèves, assis sur la plage, sont alors sous la responsabilité du surveillant le plus proche.
- Lors d'un incident majeur, tous élèves doivent sortir de l'eau le plus rapidement possible et suivre les indications des surveillants.
- Signification des signaux sonores donnés par un surveillant :
  - 1 coup de sifflet bref pour interpeler une personne ;
  - 1 coup de sifflet long pour signaler la moitié de la séance et la possibilité de changer d'atelier ;
  - 3 coups de sifflet longs pour signaler la sortie immédiate de l'eau :
    - La fin de la séance ;
    - Un incident technique important ;
    - Un accident grave.
- Dans le cas de l'évacuation d'un élève par les secours extérieurs, vers l'hôpital par exemple, cet élève n'est pas accompagné par l'enseignant qui reste avec sa classe et qui informe son directeur d'école de la situation.

- Il est conseillé aux enseignants d'avoir avec eux la liste des contacts téléphoniques des parents de leur classe. Il est indispensable de prévenir les parents au plus tôt en leur donnant toutes les précisions connues : nature de la blessure, adresse de l'hôpital vers lequel l'élève est dirigé.
- Toutes les conduites à tenir sont répertoriées dans le POSS (Annexe 2 : Extrait du POSS relatif aux activités de la natation scolaire).

## Procédure d'entrée, de sortie et d'interclasses dans la halle des bassins

Cette procédure doit être appliquée par les MNS et par les enseignants. Elle a pour objectif de garantir une sécurité optimale et le bon déroulement des interclasses pendant les activités de natation scolaire.

### Arrivée des classes et répartition des vestiaires

A l'arrivée dans le hall d'accueil de l'établissement, chaque enseignant indique l'effectif de sa classe à l'hôtesse au comptoir.

Une fois l'accès aux vestiaires autorisé :

- Les classes de la première vacation se répartissent dans les 5 premiers vestiaires du couloir.
- Les classes de la seconde vacation sur les 5 vestiaires suivants.
- Les classes de la troisième vacation sur les 5 premiers vestiaires du couloir.

Des caisses sont mises à disposition pour y déposer les chaussures.

### Accès aux douches et aux toilettes

Une fois les élèves en tenue de bain, ils sortent côté « pieds nus » et se rangent en colonne dans le calme et le silence.

Sous la conduite de leur enseignant, ils pénètrent dans l'espace des sanitaires où se situent des douches et les toilettes. Les élèves se douchent consciencieusement (savon, corps et cheveux).

Au signal de l'enseignant, chaque classe se rend en direction de la halle du bassin, toujours dans le calme et le silence.

### Procédure d'entrée et de sortie dans la halle des bassins

- En début de séance :  
A la sortie des douches, les classes stationnent au niveau du portillon et attendent qu'un surveillant les invite à pénétrer dans la halle du bassin (ne pas entrer dans la halle du bassin sans y avoir été invité).  
Les classes entrent une à une (pas de regroupement de classes).  
Chaque enseignant conduit ses élèves vers la zone d'attente et les place en colonne derrière le plot correspondant à la lettre de la classe.  
Après avoir compté les élèves et à tour de rôle, chaque enseignant revient vers la table pour émarger la fiche de présence (Annexe 10: Feuille de présence) en précisant l'effectif des élèves présents. Les informations concernant la ville, l'école, le nom de l'enseignant, l'effectif théorique sont déjà indiquées (Transmission par les CPC).

En fin de séance : cf.ci-dessous, **Conduites à tenir lors de l'interclasse**

### Conduites à tenir lors de l'interclasse

- Lorsque les classes qui arrivent sont dans la zone d'attente et qu'il est l'heure, trois coups de sifflets signalent la sortie immédiate de l'eau, la séance est finie, aucun élève n'entre dans l'eau.
- Les deux surveillants restent à leur poste :
  - Celui côté gradins surveille et active la sortie immédiate des élèves et l'évacuation totale du bassin

- Lorsque tous les élèves sont hors de l'eau, il va rapidement consulter l'écran du *Poséidon* pour s'assurer que le bassin est effectivement vide.
- Après cela, il reste près de la table pour une surveillance générale et pour empêcher le rapprochement des élèves arrivant pour la prochaine séance de ceux qui s'assoient au bas des gradins.
- Le surveillant côté baie vitrée surveille et active la sortie immédiate des élèves et l'évacuation totale du bassin, il s'assure que tous les groupes sont au complet :
  - **Chaque éducateur, chaque enseignant** réunit sans délai ses élèves sur la plage et les compte :
    - Il signale aussitôt, avec le pouce levé, que son groupe est complet au surveillant en position côté baie vitrée ;
    - S'il manque un élève, il montre le pouce vers le bas et il le cherche en commençant dans l'eau, sur l'atelier dernièrement occupé ;
    - Ce premier comptage confirme la présence hors de l'eau de tous les élèves ou permet de rechercher sans délai un éventuel absent ;
  - C'est lui qui donne le signal à tous les groupes d'avancer jusqu'aux gradins (l'index vers le haut décrit un cercle).
    - Les élèves font le tour du bassin dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et vont s'asseoir par classe au bas des gradins ;
    - Chaque groupe est suivi par son éducateur ou par son enseignant pour une meilleure surveillance des élèves.
  - Le surveillant côté baie vitrée suit le dernier groupe et ferme la marche afin de vérifier qu'aucun élève ne retourne dans l'eau volontairement ou involontairement. Il reste en surveillance des élèves au bas des gradins jusqu'à leur départ de la halle des bassins.
- Au moment de quitter la halle des bassins, les enseignants comptent leurs élèves par classe et complète la feuille de présence.
- Lorsque tous les élèves des classes de la séance suivante sont arrivés sur la zone d'attente, le surveillant près de la table invite les enseignants à faire avancer leurs élèves vers l'espace sanitaires et vestiaires, dans l'ordre dans lequel les classes sont assises au bas des gradins.
- Parmi les trois éducateurs de la séance qui vient de finir, deux ont changé de tee-shirt pour être les surveillants de la séance suivante. Le troisième est sur la zone d'attente pour accueillir des classes qui arrivent.

## Absence de l'enseignant ou du MNS

### Démarche en cas d'annulation

En cas d'annulation d'une séance par l'enseignant, il est indispensable de prévenir au plus tôt l'Espace Nautique :

- **Téléphone La Vague :** **01 34 27 37 20**
- **Courriel La Vague :** [contact@lavague-cavam.fr](mailto:contact@lavague-cavam.fr)

Pour les classes transportées, informer très rapidement le transporteur.

De même, en cas d'annulation d'une séance par la direction de l'Espace Nautique, il est urgent de prévenir les écoles et les classes concernées et prévenir au plus tôt le transporteur.

Un répertoire téléphonique des écoles est affiché dans les bureaux des surveillants, du chef de bassin et du directeur.

En cas d'absence d'un enseignant non remplacé: La séance est maintenue pour la/les autre(s) classe(s).

### **Absence d'un enseignant remplacé**

Une partie des ZIL ont été formés ou sont déjà venus en remplacement à La Vague, mais pas tous.

En cas d'absence remplacée d'un enseignant : le directeur d'école informe l'enseignant remplaçant des éléments du projet et décide conjointement avec lui du maintien ou de l'annulation de la séance. Il est donc important de laisser accessible à l'école un exemplaire de ce dossier et d'aider ces enseignants pour la prise en charge de leur groupe.

## **4. Organisation du module de natation scolaire**

Le module est organisé en 10 séances de 40 minutes.

### **Plan du module**

#### **Séance 1 : découverte et évaluation diagnostique**

##### Objectifs :

Découvrir l'Espace nautique : vestiaires, sanitaires, halle du bassin

Découvrir et explorer le milieu aquatique aménagé. S'y engager

Évaluation diagnostique des élèves

##### Fonctionnement :

La classe est organisée en deux groupes constitués en amont.

Activités de découverte ou de réactivation

Observation des élèves et renseignement de la fiche de suivi, ventilation en deux sous-groupes

#### **Séances 2 à 9 : Suite de l'évaluation diagnostique - Apprentissages - Evaluation formative**

##### Objectifs :

Organisation des groupes.

Faire atteindre à tous les élèves le niveau d'autonomie fixé par les programmes de l'école primaire.

##### Fonctionnement :

La vacation est scindée en 2 x 20 minutes, changement de zone à mi-temps selon le planning préétabli

#### **Séance 10 : Évaluation bilan pour les élèves de CE1 et CM2**

##### Objectifs :

Valider les compétences C1 et C2

##### Fonctionnement

Aménagement spécifique d'une partie du bassin

## Aménagement du bassin

Pour soutenir les apprentissages des élèves, le bassin est aménagé d'appareils (cf. page 48 - ensembles de barres, échelles, cage, tapis, ...) composant des dispositifs et des ateliers en fonction des objectifs à atteindre :

- Les compétences requises à la fin des cycles II et III (CE1 et CM2)
- Les objectifs intermédiaires proposés aux élèves de CP et des autres niveaux de classe non concernés par l'évaluation finale

Ces aménagements définissent des zones de travail, leur occupation est programmée *a priori* pour chaque sous-groupe (Annexe 5 : Ventilation des espaces de travail, exemple sur 3 zones).

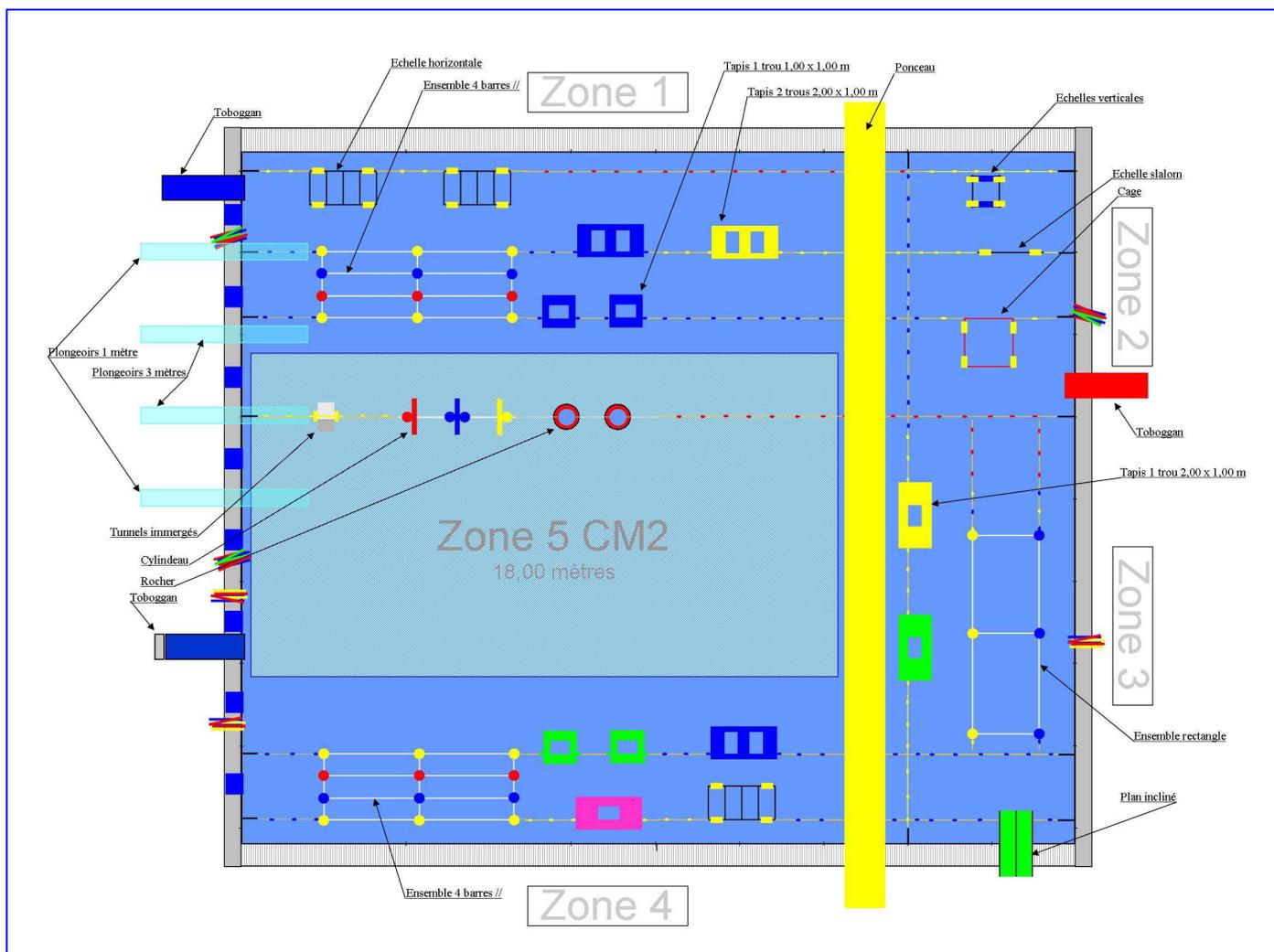


Figure 1: Plan d'aménagement du bassin

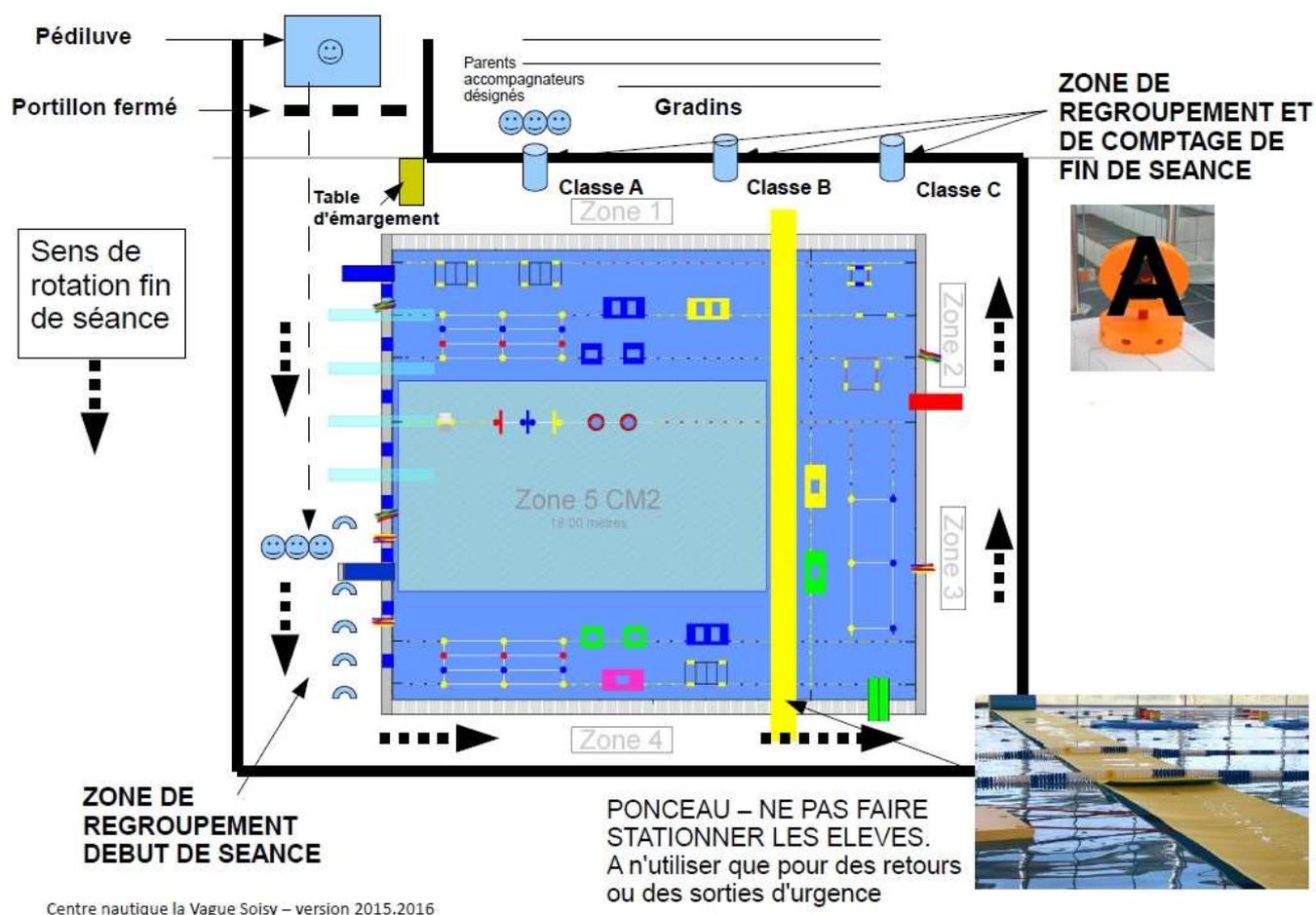


Figure 2: Plan général du bassin

## Détail de l'organisation des séances

### Organisation de la première séance

Pendant la première séance, selon les actions engagées par les élèves, deux groupes commencent à se constituer selon les critères convenus entre l'enseignant et l'éducateur.

Cette séance permet aux élèves de :

- De découvrir ou redécouvrir l'Espace Nautique ;
- D'appréhender le milieu aquatique aménagé ;
- De commencer sa familiarisation avec lui ;
- De réaliser des premiers enchaînements d'actions

### Organisation de l'évaluation diagnostique

Elle permet d'évaluer les élèves selon leur niveau de pratique et sert de base à la constitution des deux sous groupes dans la classe.

Des situations de référence sont élaborées qui permettent l'enchaînement de plusieurs actions. Elles peuvent être proposées à partir des documents *Trame de Variance* (Annexe 4 : Trame de variance pour les activités de la nata-

tion scolaire), *Fiche de suivi* (Annexe 6 : Fiche de suivi des progrès des élèves de cycle 2 et Annexe 7 : Fiche de suivi des progrès des élèves de cycle 3), *Éléments de progressivité* (Annexe 8 : éléments de progressivité dans l'activité).

L'analyse des réussites et des difficultés rencontrées par les élèves conduit à un choix de situations adaptées à leurs besoins (proposées de la plus simple à la plus complexe lors des séances suivantes) et à une remédiation (par exemple lorsqu'un élève de CM2 ne maîtrise pas tous les attendus du palier 1).

Le retour aux situations de référence pour une évaluation bilan permet de mesurer les progrès des élèves.

- Constitution des groupes pour l'évaluation diagnostique :
  - Chaque classe est séparée en 2 groupes. Les groupes sont composés en amont par les enseignants qui ont la connaissance de leurs élèves, de leurs aptitudes, de leurs projets personnels (cf. Constitution des groupes) ;
  - Le groupe classe est identifiable par une couleur de bonnet.
- Organisation de la séance en deux périodes de 20 minutes ;
- Evaluation des élèves sur un petit parcours (enchaînement d'actions) ;
- Relance des élèves sur le dispositif pour une plus grande activité motrice aquatique et l'ajustement de l'évaluation.

### **Au terme de l'évaluation diagnostique**

L'évaluation diagnostique et la liste de répartition des élèves sont récupérées et conservées par l'enseignant pour compléter, en classe, la fiche de suivi des progrès des élèves.

Les élèves sont répartis en deux groupes de travail constitués par l'enseignant pour les séances suivantes. Cette répartition en groupes de besoins n'est pas figée pour la durée du cycle :

- Une répartition différente peut être proposée selon les besoins d'apprentissage des élèves, selon les objectifs poursuivis ou selon les situations proposées.
- Cette organisation peut être modifiée au fil du module suite à la concertation entre l'enseignant et l'éducateur. Les modifications peuvent être planifiées d'une séance à l'autre ou décidée en cours de séance.
- L'enseignant et l'éducateur peuvent échanger ces groupes ou les ateliers selon les objectifs visés.

### **Les séances suivantes - situations d'apprentissage**

Chaque appareil est décrit précisément selon les objectifs potentiellement visés et au regard d'actions de plus en plus complexes (Annexe 11 : Situations d'apprentissage).

Plusieurs appareils composent un dispositif sur un même alignement. Un ou deux dispositifs, le quai et l'espace entre le quai et le dispositif et/ou entre les dispositifs composent un atelier.

Au cours d'une séance, chaque groupe évolue sur deux ateliers (2 x 20 minutes).

L'encadrement est pris en charge par l'enseignant et par l'éducateur.

Changement d'atelier à mi-séance : le signal – un coup de sifflet long – est donné par un surveillant.

Chaque adulte rassemble les élèves de son groupe.

- S'il est simple, le déplacement vers le nouvel atelier peut se faire sans sortir de l'eau, notamment si les espaces sont mitoyens ou peu distants.
- Pour tout autre cas, c'est en ordre, par les plages et sous l'autorité de l'enseignant ou de l'éducateur que se réalise ce changement.

L'évaluation formative des élèves est réalisée tout au long du module, il est souhaitable qu'elle s'accompagne d'un dispositif d'autoévaluation.

Plusieurs niveaux de maîtrise des quatre compétences sont réalisables sur la plupart des ateliers. La progressivité des activités est présentée en détail dans l'Annexe 8 : éléments de progressivité dans l'activité.

**Entrées dans l'eau :**

- Une entrée dans l'eau doit amener l'élève à vivre :
  - L'immersion relative à son action. Ne pas empêcher son immersion : frite, perche, ...
  - La poussée d'Archimède qui ramène son corps à la surface si son expiration n'est pas trop importante.
- Les enchaînements d'actions induisent la gestion du souffle, les réorientations spatiales, la profondeur de l'immersion, la glissée, la reprise de nage, ...

**Immersion** (préalable incontournable aux entrées dans l'eau par le toboggan ou en sautant) :

- Immersion de la face : en se tenant au mur, sur les ensembles quatre barres parallèles et rectangle ; dans les échelles horizontales ou les tapis à trou(s) ;
- Immersion complète du corps et de la tête :
  - Peu profonde : sous les barres des ensembles quatre barres // et rectangle ; sous les échelles horizontales ou les tapis à trou(s), en passant sous une ligne d'eau ;
  - Plus profonde à l'aide de la cage aquatique ou des échelles verticales ou inclinées ou lors d'une entrée dans l'eau.
  - Apprentissage de la décompression des oreilles dès que l'immersion dépasse 1,20 m.

**Flottaison/Equilibre :**

- Les élèves ne peuvent s'aider d'un matériel individuel de flottaison (frites, brassards, ceintures) pour découvrir et apprécier la flottaison de leur corps. Ces aides utiles pour d'autres situations faussent les sensations et la réalité de la flottaison et de l'équilibre ;
- Les dispositifs : ensembles quatre barres parallèles et rectangle, échelles, cage, tapis à trou(s) et ligne d'eau peuvent sécuriser les élèves qui éprouvent flottaison et équilibres ;
- Pour s'enhardir et tenter de nouveaux équilibres, les élèves doivent savoir comment retrouver la position de sécurisation : position verticale du corps, de la tête, horizontalité du regard, appuis manuels solides lorsque la hauteur d'eau ne permet pas les appuis plantaires.

**Déplacements/propulsion :**

- Sur les ensembles « quatre barres parallèles et rectangle », se déplacer sans toucher les barres (distance égale à 3 m environ). Revenir au point de départ en se déplaçant le long du mur ;
- Se déplacer entre les dispositifs (de 3 à 6 m). Revenir au point de départ en se déplaçant le long du mur.

**Respiration :**

- Les consignes relatives à la respiration commencent dès que la face est immergée.
- L'objectif final est de souffler dans l'eau selon son action et d'inspirer brièvement dès que la bouche revient à la surface.
- L'apnée, (le blocage respiratoire) n'apprend rien de la respiration mais permet d'autres actions : prolonger la durée de l'immersion, éprouver la flottaison dans diverses positions, ...

## 5. Bibliographie

### LITTÉRATURE

#### **CP :**

J.P Arrou-Vignod, *Rita et Machin à la piscine*, Gallimard Jeunesse, 2008  
Danièle Bour, *Petit Ours Brun va à la piscine*, Bayard Poche, 2005  
Philippe Matter, *Mini-Loup à la piscine*, Nathan  
Yves Pinguilly, *Les vacances du poisson rouge*, Nathan, 1997  
Emilie Chollat, *A l'eau Léo*, Nathan, 1997  
Béatrice Rouer, *La maîtresse en maillot de bains*, Nathan  
Dominique de Saint Marc, *Lili ne veut pas aller à la piscine*, Calligram, 1997  
Ben Kemoun, *Comme une grenouille*, Nathan poche, 2006  
Béatrice Rouer, *Bébert champion nageur*, Rouge et Or

#### **CE1 :**

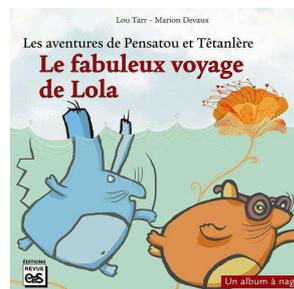
Guillaume Long, *Swimming Poule Mouillée*, La joie de lire, 2004  
Pascale Hérault, *Piscine maudite*, Nathan poche, 2006

#### Albums, ouverture culturelle

Patrick Joquel, *Sur le bord de la Mer Rouge*, Du Rocher, 2004

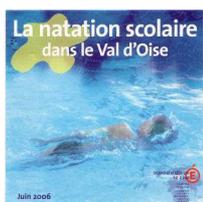
### Documentation

Un album à Nager, *Le fabuleux voyage de Lola*, de EPS, 2008



Le guide des jeunes passionnés, *La natation*, Hachette, 1997  
Eric Cadilhac, *Les verbes, mon imagier photo*, Hatier, 2005  
*Perlette la petite goutte d'eau*, Père Castor Flammarion

Le Cdrom « **la natation scolaire dans le Val d'Oise** », distribué dans toutes les écoles du département dans le courant de l'année 2007, reste un outil didactique et pédagogique utile. Ce document est téléchargeable sur le site de l'Inspection académique du Val d'Oise : <http://www.ia95.ac-versailles.fr/1degre/spip.php?article230>



## **Annexes réglementaires et pédagogiques**

## Annexe 1 : Règlement pour l'organisation des activités de la natation scolaire

### Espace nautique La Vague Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency Circonscription de Soisy ASH

Le règlement intérieur de l'espace nautique La Vague stipule que l'accueil des scolaires fait l'objet :

- ▶ d'un règlement particulier portant sur l'organisation des activités de la natation scolaire,
- ▶ d'une annexe, la *note de consignes*, précisant les points essentiels et complétant les dispositions de l'organisation et la sécurité des activités de la natation scolaire.

Le présent règlement pour l'organisation des activités de la natation scolaire du 1<sup>er</sup> degré s'inscrit dans la définition du *Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)* de l'espace nautique La Vague.

#### Références :

##### Textes spécifiques à l'enseignement de la natation scolaire :

- Circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011,
- B.O. N°28 du 14 juillet 2011.

##### Textes de portée générale :

- Arrêté du 9 juin 2008. J.O. du 17 juin 2008. Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire.
- Socle commun de connaissances et de compétences du 11 juillet 2006.
- Loi 2005-380 du 23 avril 2005 (Bulletin Officiel n° 18 du 5 mai 2005) : Loi d'Orientation et de programme pour l'avenir de l'école.
- Circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004 (Bulletin Officiel n° 32 du 9 septembre 2004) : Risques particuliers à l'enseignement de l'éducation physique et sportive et au sport scolaire.
- Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992. Le chapitre « 2. les intervenants extérieurs du II. Mise en œuvre de la responsabilité des enseignants et intervenants extérieurs » est abrogé.
- Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999. Le « NB 1 du tableau 3 fixant le taux d'encadrement pour certaines activités d'enseignement d'éducation physique et sportive » est abrogé.
- Circulaire n° 2000-075 du 31 mai 2000, test nécessaire avant la pratique des sports nautiques.
- Code du Sport (Partie législative) notamment les Article L.312-3 et 363-1 du code de l'éducation modifié par les Articles L.212-1 à L.212-3.

#### ARTICLE 1 - DEFINITION DES ACTIVITES CONCERNEES

Apprendre à nager contribue à l'acquisition par tous les élèves du socle commun de compétences, de connaissances et de culture.

Cet apprentissage commence à l'école élémentaire et, lorsque c'est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Il doit répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé mais aussi favoriser l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs.

Les activités aquatiques et la natation sont une partie intégrante de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école. Elles contribuent à l'éducation globale de l'enfant et visent à lui faire acquérir des compétences spécifiques ainsi que des connaissances et des compétences générales définies dans les programmes et le socle commun et déclinées dans les différents projets de classe, de cycles et d'école.

Les activités de natation sont pour les élèves obligatoires et gratuites dès lors qu'elles sont pratiquées dans le cadre scolaire.

Les activités se déroulent conformément aux textes officiels en vigueur<sup>2</sup> et au règlement intérieur de l'espace nautique La Vague<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Les textes en vigueur sont référencés ci-dessus.

<sup>3</sup> Le règlement intérieur de l'espace nautique La Vague – et son annexe – sont communiqués aux enseignants.

## ARTICLE 2 - ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Les grandes orientations pédagogiques sont définies par les programmes de l'école primaire et par la circulaire ministérielle n° 2011-090 du 7 juillet 2011 dans le cadre d'un partenariat avec les représentants de :

- Les circonscriptions de Soisy ASH, Montmorency et Sannois,
- Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency,
- l'exploitant de l'espace nautique La Vague, la société SNC La Vague.

## ARTICLE 3 - CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

### 3.1. REUNIONS DE CONCERTATION

L'enseignement de la natation est une action pédagogique inscrite à l'emploi du temps conformément aux programmes en vigueur.

Cet enseignement nécessite une concertation de tous les personnels amenés à collaborer pour sa mise en œuvre sur les plans logistique et pédagogique.

Deux réunions sont organisées à l'initiative des Inspections des circonscriptions concernées. Elles se tiennent :

- en début d'année scolaire pour la présentation des modalités d'organisation pour l'année : emplois du temps, rappels institutionnels, rappels sur les contenus, ...
- En fin d'année scolaire pour le bilan de l'année écoulée et l'analyse des évaluations.

Ces réunions regroupent le président de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency ou son représentant, le directeur de l'espace nautique La Vague, l'éducateur sportif référent scolaire, les représentants des écoles qui fréquenteront l'établissement durant la prochaine année scolaire ou leur représentant, les conseillers pédagogiques des circonscriptions concernées.

Selon les besoins, des réunions – auxquelles participent les représentants de l'Inspection Académique, de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency et de l'exploitant de l'espace nautique – permettent l'ajustement et l'actualisation permanents du projet, son fonctionnement, l'évaluation des progrès des élèves, les modalités de participation des intervenants bénévoles.

### 3.2. MISE A DISPOSITION DU BASSIN SPORTIF

#### 3.2 Pour les classes

- Pendant la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4,00 m<sup>2</sup> de plan d'eau par élève. Pour les élèves de cours préparatoire, la température de l'eau est au moins de 28°C. Elle ne saurait être inférieure à 27°C pour les autres cycles.
- Les élèves peuvent être encadrés par deux catégories d'adultes :
  - Les enseignants,
  - Les intervenants extérieurs rémunérés agréés par la Direction Académique du Val d'Oise, titulaires du :
    - Diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur,
    - Brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de la natation,
    - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques et natation ».

#### L'encadrement du groupe classe se définit ainsi :

En élémentaire, l'enseignant et un adulte agréé, qualifié, pour une classe. L'exploitant préconise que le nombre d'enfants non nageurs encadrés par adulte ne soit pas supérieur à 16.

La constitution des groupes relève d'une concertation préalable entre les enseignants et les éducateurs sportifs.

#### Trois classes sont accueillies sur le bassin sportif :

Les élèves de ces classes accèdent au bassin sportif aménagé de différents ateliers.

Trois enseignants, trois intervenants extérieurs rémunérés encadrent les trois classes.

**Le calcul de la fréquentation maximale instantanée (FMI)** relève de la responsabilité de l'exploitant de l'espace nautique La Vague : le bassin sportif de 525 m<sup>2</sup> peut accueillir trois classes.

### **3.2.2 Pour les enseignants**

Il conviendra, dans la mesure du possible, de mettre le bassin à disposition des formateurs pour le déroulement de stages de formation ou d'animations pédagogiques d'aide à la pratique, organisés sous l'autorité de la DASEN du Val d'Oise.

### **3.2.3 Pour les classes sollicitant le passage du test d'aptitude à la pratique des activités nautiques.**

Les classes sollicitant le passage du test d'aptitude à la pratique des activités nautiques doivent faire une demande d'utilisation du bassin et le cas échéant de mise à disposition d'éducateurs auprès du directeur de l'établissement.

Dans le cas où cette demande est effectuée sur la période pendant laquelle la classe bénéficie des activités et après en avoir averti les autres classes et les éducateurs, le test se déroule lors de la dernière séance.

### **3.3. MISE A DISPOSITION DES INTERVENANTS EXTERIEURS REMUNERES (IER)**

Pour une fréquentation de trois classes par plage horaire, cinq intervenants extérieurs rémunérés participent à l'encadrement des activités. En fonction d'un emploi du temps affiché, ils assurent des tâches bien distinctes :

- Deux d'entre eux sont affectés exclusivement à la surveillance et à la sécurité générale des trois classes, ils sont dénommés « surveillants » ;
- Les trois autres encadrent chacun un groupe d'élèves, ils sont désignés « éducateurs ».

L'affectation des intervenants extérieurs rémunérés est matérialisée par une tenue vestimentaire spécifique selon leur activité : tee-shirt blanc en surveillance, bleu ciel en enseignement.

Dans le cas de l'absence d'un professionnel qualifié non remplacé sur la première vacation, la séance d'une des trois classes est annulée.

### **3.4. AMENAGEMENT DU BASSIN**

Le bassin sportif est au préalable aménagé, puis démonté par l'équipe des intervenants extérieurs rémunérés, sur la base du projet pédagogique rédigé conjointement entre les conseillers pédagogiques et les éducateurs et des choix effectués lors des réunions d'ajustement du projet.

Pour tous les groupes, du petit matériel est disponible au bord du bassin dans des bacs de rangement prévus à cet effet. Un inventaire de ce matériel est réalisé chaque année et est communiqué aux enseignants.

Au cours d'un module d'apprentissage, les aménagements et les dispositifs peuvent être modifiés en fonction de l'évolution des apprentissages des élèves sur une même demi-journée.

L'exploitant est responsable du bon état du matériel qui est mis à la disposition des classes. Une concertation entre ce dernier et les conseillers pédagogiques en éducation physique et sportive, permet de préciser chaque année les matériels nécessaires à l'évolution du projet.

### **3.5. CLASSES CONCERNEES, NOMBRE ET DUREE DES SEANCES**

Les classes concernées sont les classes de l'école élémentaire : CP, CE1, CE1-CE2, CM1-CM2 et CM2.

Le module d'apprentissage comprend 9 à 11 séances.

Lors de la première séance chaque classe est partagée en deux groupes.

Après une évaluation diagnostique, les élèves des différentes classes sont répartis en groupes de besoins ou de niveaux. La durée effective d'une séance est de quarante minutes.

### **3.6. CONDITIONS D'ELABORATION DU PROGRAMME D'ACCES A L'ESPACE AQUATIQUE**

L'exploitant de l'espace nautique La Vague, en liaison avec les conseillers pédagogiques en éducation physique et sportive et le coordinateur pour la natation scolaire représentant la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency, confirme ou propose les demi-journées consacrées à la natation scolaire.

La planification des plages horaires est établie en collaboration entre les conseillers pédagogiques en éducation physique et sportive et le coordinateur pour la natation scolaire représentant la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency. Elle est validée avec les représentants de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency et avec l'exploitant de l'espace nautique La Vague.

### **3.7. PRESENCE DANS LE HALL DU BASSIN**

Des parents accompagnateurs autorisés par le directeur de chaque école pour "l'encadrement de la vie collective" peuvent accompagner les classes pour aider au déshabillage et à l'habillage des élèves. Ils apportent également une aide pour accompagner un enfant aux toilettes ou au vestiaire. Un par classe est présent à distance du bassin – en tenue adaptée, short et tee-shirt, assis près du pédiluve – les autres accompagnateurs sont dans le hall d'entrée de l'espace nautique.

Les Accompagnateurs de Vie Scolaire A.V.S. sont présents auprès de l'élève dont ils s'occupent. Ils ne sont pas comptabilisés dans le taux d'encadrement.

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et les Emplois Vie Scolaire E.V.S., personnels rémunérés, participent à l'encadrement de la vie collective.

### **3.8. AJOURNEMENT DE SEANCE**

Le directeur d'école s'engage à avertir, dans les meilleurs délais, l'inspecteur de la circonscription, la direction de l'espace nautique La Vague (01 34 27 37 20 - [contact@lavage-cavam.fr](mailto:contact@lavage-cavam.fr)) et l'institution en charge de l'organisation du transport de toute défaillance de leur part (problème de transport, sortie ponctuelle, absence non remplacée du maître, ...).

En cas d'arrêt technique des installations, la direction de l'espace nautique La Vague s'engage à prévenir, le plus rapidement possible, le directeur d'école, l'inspecteur de la circonscription et la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency de son impossibilité d'accueillir les classes, par courrier, courriel, fax ou téléphone.<sup>4</sup>

### **3.9. MODALITES D'ACCES AU BASSIN ET DEPART**

Les modalités d'accès au bassin sont envisagées de manière à préserver la bonne organisation et la sécurité des élèves :

- Les déplacements des élèves dans les locaux – Entrée jusqu'aux vestiaires, des vestiaires jusqu'aux sanitaires puis jusqu'à la plage des bassins – se font sous la responsabilité de l'enseignant.
- Les classes présentes se voient attribuer des vestiaires collectifs.
- Après s'être douchés, les élèves attendent que l'enseignant de la classe autorise, au signal du surveillant, l'entrée dans le hall du bassin. Les élèves sont dirigés vers la zone d'attente. Le comptage est effectué à la suite et l'enseignant renseigne la fiche de présence.
- Les élèves laissent leur serviette au vestiaire.
- La sortie de l'eau est sifflée par trois coups de sifflets successifs dans deux cas :
  - o La fin de séance lorsque :
    - Les classes de la plage horaire suivante sont dans la zone d'attente ;
    - Il est l'heure pour les classes en fin de séance de sortir de l'eau.
  - o Une situation d'urgence (Cf. Art 6).

---

<sup>4</sup> Les coordonnées de l'ensemble des partenaires sont compilées en annexe.

- La fin de la séance est matérialisée par un signal sonore (trois coups de sifflets successifs). A l'écoute de ce signal, les classes sortent immédiatement de l'eau et se rendent à la zone de sortie. Seul l'enseignant de la classe autorise, après comptage des élèves le passage du pédiluve.
- La sortie de l'eau est immédiate après le signal du surveillant et doit être suivie du comptage immédiat des élèves par l'enseignant responsable de la classe.

En fin de séance, le surveillant s'assure que tous les élèves de la séance précédente aient quitté le bassin avant d'engager la séance suivante.

Un court temps de concertation et d'échanges d'informations entre les enseignants et le référent scolaire est organisé avant le démarrage de la séance.

Le rangement du petit matériel dans les bacs prévus à cet effet sur le bord du bassin se fait sous la responsabilité de l'adulte référent du groupe.

Les locaux de stockage du matériel sont interdits d'accès aux élèves non accompagnés d'un adulte.

Chaque enseignant est respectueux des horaires fixés. Il fait en sorte que le temps de déshabillage ne mette pas la classe en retard pour l'occupation de sa plage horaire. Il ne peut y avoir de débordement possible sur la plage suivante. De même, à la sortie du bassin, il veille à ce que le temps d'habillage ne déborde pas sur l'horaire imparti.

#### ARTICLE 4 - RÔLE RESPECTIF DES ENSEIGNANTS ET DES INTERVENANTS AGREES

##### **4.1. RÔLE DES ENSEIGNANTS**

L'enseignant assure la mise en œuvre de l'activité. Il a en charge un groupe d'élèves.

L'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité de l'enseignant de la classe ou, à défaut, d'un autre enseignant dans le cadre de l'organisation du service de l'école. Celui-ci conduit la leçon dans le cadre d'un projet pédagogique établi avec l'appui des équipes de circonscription.

##### **4.2. RÔLE DES INTERVENANTS EXTERIEURS REMUNERES PARTICIPANT A L'ENSEIGNEMENT**

Les intervenants extérieurs rémunérés apportent un éclairage technique, ils prennent en charge un groupe et ils intègrent leurs interventions dans le cadre du projet.

Ils sont soumis à l'agrément annuel délivré par la Direction Académique joint en annexe de la convention tripartite signée par l'exploitant, la CAVAM et la Direction Académique. Cet agrément peut être suspendu ou retiré si les conditions définies dans la convention et le projet pédagogique ne sont pas respectées.

Ils participent, le plus possible, aux actions de formation organisées localement par l'inspection académique.

##### **4.3. TENUE VESTIMENTAIRE**

Pour les élèves, aucun bijou n'est accepté (chaînes, bracelets, boucles d'oreilles, colliers, montres).

Tout adulte participant à l'encadrement des élèves doit avoir une tenue vestimentaire différente de la tenue de ville et adaptée à l'activité, au contexte et aux normes d'hygiène de l'espace nautique La Vague. A l'exclusion d'un tee-shirt blanc ou bleu ciel, ces couleurs étant réservées aux intervenants extérieurs rémunérés.

##### **4.4. ANNULATION OU INTERRUPTION DE SEANCE**

En cas du non-respect des conditions de sécurité ou de normes d'encadrement, l'enseignant et le surveillant ont la responsabilité d'annuler ou d'interrompre la séance telle qu'elle était prévue.

## ARTICLE 5 - AGREMENT DES INTERVENANTS EXTERIEURS REMUNERES

Les personnels proposés par l'exploitant de l'espace nautique La Vague ne pourront intervenir avec les classes qu'après avoir reçu l'agrément de l'Inspecteur d'académie<sup>5</sup>. Cet agrément est nominatif et délivré pour une année scolaire et pour l'ensemble des écoles publiques et privées sous contrat fréquentant l'espace nautique La Vague.

La circonscription de Soisy ASH rassemble les éléments qui composent la demande d'agrément pour l'ensemble des circonscriptions (diplômes, certificats de révision, fiche employeur) et les adresse à la DASEN du Val d'Oise. La convention est établie spécifiquement pour chaque circonscription en trois exemplaires. Le planning de l'année scolaire est joint à la convention.

Cet agrément peut être suspendu ou retiré dans le cas d'un manquement aux règles de sécurité, aux règles d'éthique définies par l'Education Nationale et en cas de constat d'une pédagogie inadaptée à l'enseignement des élèves.

## ARTICLE 6 - CONDITIONS DE SECURITE ET D'HYGIENE NECESSAIRES AU DEROULEMENT DES ACTIVITES

Le règlement des activités de la natation scolaire – extrait du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS), ainsi que son annexe : la note de consignes – relatif aux points essentiels de l'organisation et de la sécurité sont portés à la connaissance des directeurs d'école et des enseignants concernés qui sont tenus de faire respecter le règlement intérieur de l'espace nautique La Vague, notamment les articles concernant l'hygiène et la sécurité. L'accès à l'établissement ne sera pas autorisé sans la présence des enseignants des classes ou d'un enseignant identifié dans le cadre d'un échange de service ou dans le cadre d'un remplacement.

Les classes encadrées se présentent dans le hall d'accueil. Les élèves sont ensuite dirigés vers les vestiaires collectifs par le personnel de l'établissement.

L'accès de l'établissement peut être empêché, à tout moment, pour des raisons d'hygiène, de sécurité ou de confort (ex : eau froide). Une douche savonnée avant le bain et le passage par le pédiluve sont obligatoires.

Les différents groupes classes se distinguent par la couleur des bonnets fournis par l'exploitant de l'espace nautique La Vague et distribués par l'équipe pédagogique à l'arrivée au bord du bassin.

Les shorts et bermudas ne sont pas autorisés, les élèves doivent porter un maillot de bain ou un boxer.

L'accès au bassin peut être refusé en cas de maladie de peau, de plaie ou d'affection présentant un risque de contagion. Le port de chaussons adaptés est obligatoire en cas de verrues plantaires.

La surveillance générale est assurée par deux intervenants extérieurs rémunérés titulaires d'un des diplômes conférant le titre de maître nageur sauveteur. Exclusivement affectés à cette tâche, ils ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement. Dans tous les cas, ces surveillants se postent en fonction des caractéristiques de l'établissement et de l'organisation pédagogique des séances comme énoncé dans le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de l'établissement<sup>6</sup> (POSS).

Dans le cas d'une intervention liée à la sécurité par un des surveillants, la surveillance générale incombe donc temporairement à un seul surveillant.

Le registre de présence des élèves est rempli par chaque enseignant aux moments de l'entrée et de la sortie du hall du bassin après avoir effectivement compté ses élèves. Le comptage des élèves de chaque groupe est réalisé avant, pendant et après la séance par chaque intervenant. La surveillance du bassin est effective jusqu'à la sortie des élèves de l'établissement.

---

<sup>5</sup> Conférer le document annexé au présent règlement, intitulé : "Demande d'agrément d'intervenants extérieurs rémunérés".

<sup>6</sup> Un extrait du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours est joint en annexe.

Chaque membre de l'équipe pédagogique participe activement à la sécurité tout au long de son enseignement : tous les élèves dont il a la charge sont dans son champ d'intervention, il les compte régulièrement, il veille aux signes de fatigue et de froid. En fin de séance, la sortie du bassin de l'ensemble des élèves se déroule dans l'ordre et la rapidité et dans les mêmes conditions qu'un exercice d'évacuation urgente. Tous les adultes présents veillent à l'efficacité maximale de cette sortie de l'eau. Les élèves se rangent immédiatement et sont comptés par classe par chaque enseignant qui, seul, donne l'autorisation de sortir de la halle du bassin et d'entrer dans l'espace sanitaire.

En cas d'incident ou d'accident, l'adulte qui le constate prévient le surveillant. En cas de déclenchement du signal sonore d'évacuation d'urgence – 3 coups de sifflet longs et bien marqués, façon fin de match – les adultes présents doivent appliquer l'extrait du POSS dont ils ont pris connaissance et se conformer aux consignes données par le personnel de l'espace nautique La Vague.

A tout moment, si les conditions de sécurité ne sont plus respectées, la séance doit être suspendue ou différée sur l'initiative du surveillant et/ou de l'enseignant.

L'exploitant, ses personnels auprès des élèves et les enseignants ont en charge l'application et le respect du présent règlement intérieur.

Fait à Soisy-sous-Montmorency,  
le .....

La direction de l'espace nautique La vague

## Annexe 2 : Extrait du POSS relatif aux activités de la natation scolaire

### 11.1 ACCUEIL DES CLASSES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Les modalités du déroulement des séances depuis l'arrivée des classes dans l'établissement jusqu'au départ de ces classes sont formalisées dans les annexes de la convention académique :

- Ces textes constituent l'article 9 du règlement intérieur de l'espace nautique La Vague.

Pour parfaire le déroulement de l'interclasse, une procédure a été rédigée et diffusée aux MNS et aux enseignants.

#### ANNEXE 6 : PROCEDURE RELATIVE AU DEROULEMENT DE L'INTERCLASSE PENDANT LES ACTIVITES DE LA NATATION SCOLAIRE.

Trois éducateurs participent à l'encadrement pédagogique avec les enseignants des trois classes.



**Deux surveillants supervisent les activités des élèves des trois classes dans le bassin sportif (zones 1a et 1b).**

En même temps :

- Un surveillant couvre le bassin ludique et la pataugeoire (zone 3) ;
- Un MNS :
  - o Surveille le public occupant le bassin d'apprentissage (zone 2) OU
  - o Surveille les activités d'un groupe qu'il encadre. (Cf. schéma page suivante).

Chaque surveillant chargé des scolaires est en surveillance pendant une seule vacation de 40 minutes par demi-journée (tee-shirt blanc).

Il prend la position d'éducateur chargé de l'enseignement scolaire pendant les autres vacations (tee-shirt bleu).

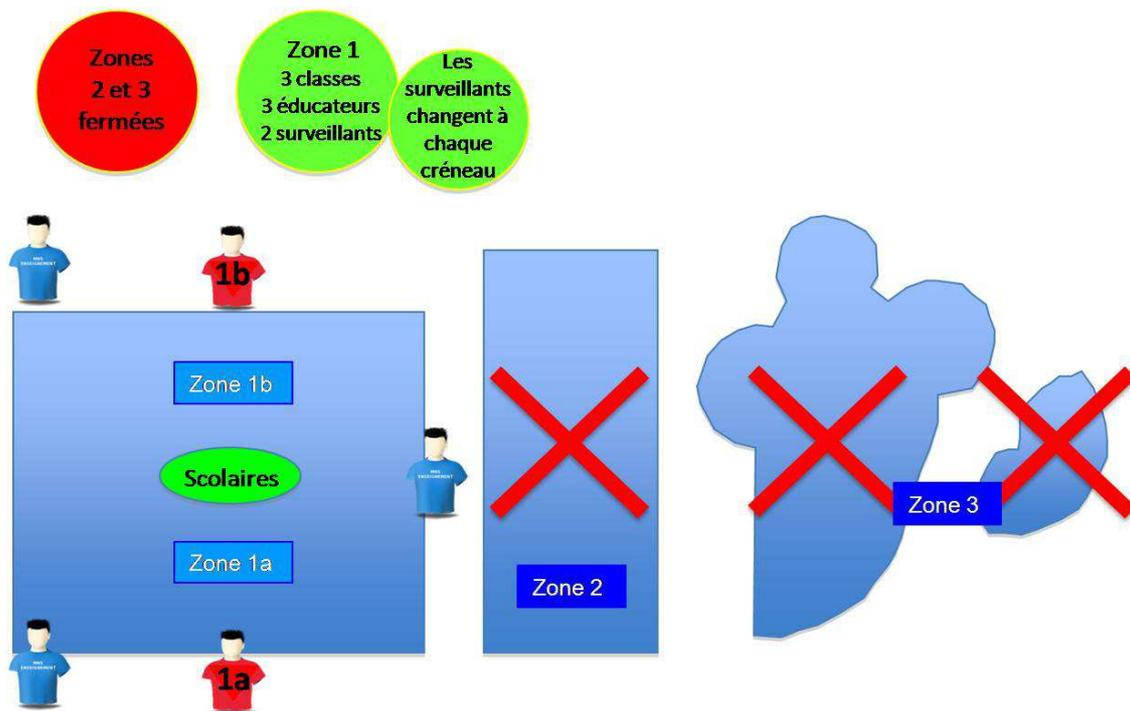
Le changement de tee-shirt pendant l'interclasse ne peut durer plus d'une minute.

Chaque surveillant attend que son remplaçant soit auprès de lui, portant le tee-shirt blanc, pour changer lui-même de tee-shirt.



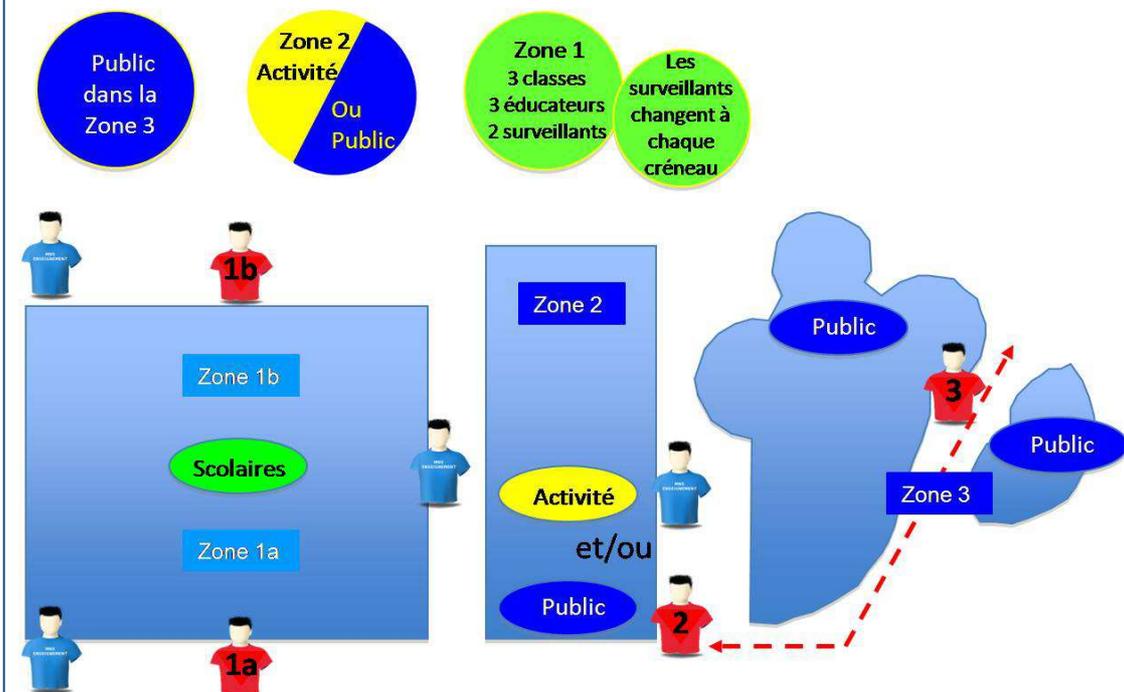
**Porter le tee-shirt blanc signifie pour tous (éducateurs, enseignants et élèves) : « JE SURVEILLE CET ESPACE »**

**Configuration de base de la surveillance avant 10 H 00**



**Zone 1 ouverte aux scolaires : 2 surveillants**

**Configuration de base de la surveillance à partir de 10 H 00**



**Zones 1a et 1b ouvertes aux scolaires : 2 surveillants**  
**Zone 2 public ou activité : 1 surveillant OU 1 éducateur**  
**Zone 3 ouverte au public : 1 surveillant**

## 14. MISSION DE SURVEILLANCE

### 14.1 VEILLER

La surveillance confiée à un être humain n'est jamais fiable à 100% puisque subordonnée à sa vigilance et à son attention.

- Vigilance : capacité de détection de signaux imprévisibles et faiblement supraliminaires. (Supraliminaire : supérieur au seuil.  
*Un stimulus supraliminaire est celui capable d'éveiller une sensation*).
- Attention : orientation mentale sélective avec un accroissement d'efficacité dans un certain mode d'activité et une inhibition des activités concurrentes.
- Omissions et fausses détections sont normales et habituelles : elles peuvent constituer des erreurs indépendantes de la volonté de la personne concernée et de son souhait de bien faire
- Des facteurs internes et externes au surveillant influent sur sa vigilance et sur son efficacité :
  - o Les rythmes biologiques ;
  - o les préoccupations personnelles ;
  - o les conditions d'éclairage ;
  - o le bruit ;
  - o la chaleur ;
  - o la monotonie ;
  - o les horaires de travail ;
  - o le stress.

Dans tous les cas, pour améliorer la qualité de la surveillance en évitant désordre et confusion, il est nécessaire de s'appuyer sur une discipline individuelle et une organisation collective réfléchie et rigoureuse.

D'autre part, l'effet sur la clientèle de voir une équipe prête à intervenir plutôt que simplement présente est très sécurisant.

L'activation physiologique d'un surveillant (= niveau d'éveil, = attention satisfaisante) est relative à l'excitabilité du système nerveux central. L'anticipation, la lutte contre la baisse de vigilance passe par certaines conduites qui aident à maintenir un niveau de vigilance satisfaisant :

- Une hygiène de vie équilibrée aide beaucoup,
- Le changement de poste toutes les 30 minutes,
- Sur un poste, des changements réguliers de posture au bout de quelques minutes : assis sur la chaise haute, debout au pied de la chaise haute, en déplacement sur le bord du bassin sur la zone la plus « à risque » *a priori*, ...



### **Cas du retard, de l'absence ou de la défaillance d'un surveillant**

#### **Dans le cadre de la baignade publique**

- **En attendant l'arrivée du retardataire, plusieurs options :**
  - o Il est remplacé par le chef de bassins, si celui-ci est en position administrative ;
  - o Un bassin est fermé ;
  - o Il est fait appel à un remplaçant.

La F.M.I. est vérifiée et les ajustements nécessaires sont appliqués : la nouvelle F.M.I. est

prise en compte.

Si le nombre d'usagers est trop important, les entrées sont suspendues et la caisse fermée jusqu'à l'arrivée du surveillant ou jusqu'à ce que les sorties d'usagers de l'établissement permettent de rouvrir la caisse et de laisser entrer de nouvelles personnes.

- Dans le cas d'une absence ou de la défaillance d'un surveillant :



- En première réponse, un bassin est fermé.  
La F.M.I. est vérifiée et les ajustements nécessaires sont appliqués : la nouvelle F.M.I. est prise en compte.  
Si le nombre d'usagers est trop important, les entrées sont suspendues et la caisse fermée jusqu'à l'arrivée du surveillant ou jusqu'à ce que les sorties d'usagers de l'établissement permettent de rouvrir la caisse et de laisser entrer de nouvelles personnes.
- Si celui-ci est en position administrative, il est remplacé par le chef de bassins.
- Il est fait appel à un remplaçant.

Dans le cadre des activités de la natation scolaire :



- Le matin à la première heure, il sera difficile de prévenir suffisamment tôt les classes de l'impossibilité de les recevoir comme à l'ordinaire.
- Pour les plages horaires suivantes :
  - Il est remplacé par le chef de bassins si celui-ci est en position administrative ;
  - Si l'établissement est ouvert au public, un bassin est fermé ;
  - Il est fait appel à un remplaçant ;
  - Si aucune solution satisfaisante ne peut être trouvée dans un bref délai, il est annoncé à une école concernée l'impossibilité exceptionnelle de la recevoir ce jour.

## 19 Procédure en cas d'accident dans le cadre scolaire

### 19.1 NATATION DES CLASSES PRIMAIRES

#### - **Bobologie**

- L'enseignant ou l'éducateur encadrant le groupe de l'élève concerné fait sortir son groupe de l'eau.
- Les élèves s'assoient sur la plage et gardent le silence (les autres groupes continuent leur séance) pendant que l'enseignant ou l'éducateur apporte les soins nécessaires avec la trousse de premiers secours la plus proche.
- Le surveillant poursuit la surveillance du bassin. Il s'assure du calme des élèves sortis de l'eau.

#### - **Accident plus grave nécessitant un secouriste**

- Si l'accident concerne un élève encadré par un éducateur, celui-ci fait sortir son groupe de l'eau.
  - Les élèves s'assoient sur la plage et gardent le silence (les autres groupes continuent leur séance) pendant que l'éducateur apporte les soins nécessaires.

- Le surveillant poursuit la surveillance du bassin. Il s'assure du calme des élèves sortis de l'eau.
- Si l'accident concerne un élève encadré par un enseignant, celui-ci fait sortir son groupe de l'eau.
  - L'éducateur le plus proche fait également sortir son groupe de l'eau pour apporter les soins nécessaires.
  - Les élèves s'assoient sur la plage et gardent le silence (les autres groupes continuent leur séance) pendant que l'éducateur apporte les soins nécessaires.
  - Le surveillant poursuit la surveillance du bassin. Il s'assure avec l'enseignant du calme des élèves sortis de l'eau.
- **Accident plus grave nécessitant deux secouristes**
  - Le MNS le plus proche prend en charge la victime. Il prévient qu'il a besoin d'un équipier.
  - Parmi les MNS (le surveillant et les deux en position pédagogique) un prend de manière explicite la direction de l'intervention, il en devient le responsable.
  - Tous les adultes présents autour du bassin sont concernés par l'intervention car l'appel aux secours extérieurs est probable. Les membres du personnel (non surveillant) disponibles dans l'établissement se mettent à la disposition du responsable de l'intervention. Cette action devient prioritaire.
  - Le responsable de l'intervention attribue des tâches aux adultes présents. Ceux-ci rendent compte régulièrement au responsable de l'avancement et de l'accomplissement de leur tâche pour être connu disponible pour une éventuelle autre tâche.
- **Procédure d'intervention**

L'ordre des points énoncés n'est pas en rapport avec la chronologie effective. Ces actions sont lancées et menées quasi simultanément :
- Alerte et intervention :
  - Bilan et premiers secours à la victime,
  - Approche du matériel de secours nécessaire selon le type d'accident.
  - Appel des secours extérieurs

#### ANNEXE 14 : MESSAGE D'ALERTE AUX SECOURS EXTERIEURS

- Evacuation du bassin.
    - Le signal d'évacuation urgente du bassin est donné (trois coups de sifflet longs, façon fin de match).
    - Les enseignants encadrent cette évacuation du bassin et empêchent tout retour dans un bassin.
    - Les élèves se rangent rapidement par classe - comme à chaque fin de séance - le plus loin possible de la position de la victime pour être comptés par l'enseignant.
    - S'il est peu probable que la séance puisse reprendre, Les élèves sont dirigés vers les vestiaires après que chaque enseignant ait rempli le registre de présence.
  - L'enseignant concerné prévient les parents de l'élève : nature de l'accident, hôpital vers lequel il est dirigé, ...
- L'enseignant est tenu d'avoir avec lui les coordonnées des parents de ses élèves.

- Préparation de l'arrivée des secours extérieurs
  - o Un membre du personnel (non surveillant) vérifie la libre circulation jusqu'à la victime en ouvrant les portes.
  - o Il attend les secours extérieurs pour les diriger jusqu'à la victime.
- A leur arrivée, les surveillants secouristes restent à la disposition des secours extérieurs jusqu'à la fin de l'intervention.
- A la fin de l'intervention :
  - o Un rapport d'accident est consigné dans la main courante prévue à cet effet.
  - o Les témoignages sont recueillis avec le plus de détails possible.
  - o Le matériel de secours est reconditionné.
- Le bassin est ouvert pour la prochaine activité dès que toutes les conditions sont réunies pour le faire.
- L'équipe de la circonscription de l'Education nationale et la collectivité sont informées de l'accident.
- Si l'accident est grave, une fiche de signalement est remplie (par la direction) et adressée au plus vite - et avant cinq jours - par courriel et par courrier à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

## Annexe 3 : Note de consignes pour l'organisation et la sécurité des activités de la natation scolaire à l'espace nautique La Vague

Le Règlement pour l'organisation des activités de la natation scolaire<sup>7</sup>, définit les principes d'organisation des activités des écoles primaires qui fréquentent l'espace nautique La Vague de Soisy-sous-Montmorency notamment en matière de sécurité, en s'appuyant sur les textes officiels. Les points essentiels de ce document de référence sont repris ci-dessous pour énoncer de manière explicite les modalités concrètes visant à garantir la sécurité optimale des élèves et le meilleur déroulement possible des séances.

### **Les règles de taux d'encadrement de fréquentation sont précisément rappelées :**

Pour mieux garantir la sécurité et la qualité des apprentissages, le taux d'encadrement des classes doit être conforme aux réglementations en cours - circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011 - à savoir :

- L'enseignant et un adulte agréé, rémunéré ou bénévole, pour une classe élémentaire.
- L'enseignant et deux adultes agréés, rémunérés ou bénévoles, pour une classe maternelle.

L'exploitant préconise que le nombre d'enfants non nageurs encadrés par un adulte ne soit pas supérieur :

- à 16 pour les classes élémentaires,
- à 8 pour les classes de grande section de maternelle.

La constitution des groupes relève d'une concertation préalable entre les enseignants et les intervenants extérieurs rémunérés, elle est adossée à un dispositif d'évaluation rigoureux.

Les élèves accèdent au bassin sportif, aménagé de différents ateliers.

Trois enseignants, cinq intervenants extérieurs rémunérés dont trois encadrent les trois classes.

**Le calcul de la fréquentation maximale instantanée (FMI)** relève de la responsabilité de l'exploitant du centre nautique La Vague : le bassin sportif de 525 m<sup>2</sup> peut accueillir 131 élèves en appliquant la surface conseillée de 4 m<sup>2</sup> par élève dans la circulaire n° **2011-090 du 7 juillet 2011**. Trois classes sont accueillies par plage horaire.

### **Les règles d'accueil et de sécurité :**

Il est essentiel de s'assurer des dispositions relatives aux règles d'accueil et de sécurité définies et énoncées dans le règlement intérieur de l'espace nautique La Vague et ses annexes.

D'une manière générale, l'attention de chacun est attirée sur les principes de vigilance et de précaution qui concourent à la sécurité des personnes en considérant que :

- Les opérations de comptage des enfants tout au long de leur séjour dans l'enceinte de l'établissement sont incontournables,
- Les temps de transfert entre les ateliers doivent faire l'objet d'une attention particulière en termes de surveillance,
- L'ensemble des adultes est attentif aux signes de fatigue ou de froid (bleuissement des lèvres, frissons répétés, inattention, appréhension)
- Les postes de surveillance ou de pédagogie sont repérables par des tenues de couleur définie : tee-shirt blanc en surveillance, bleu ciel en enseignement.

De façon plus spécifique, les points qui suivent viennent préciser ou compléter le règlement d'organisation de la natation scolaire dans son application :

- Pour le confort de tous, les adultes veillent à réduire *a minima* le volume sonore produit par les élèves dès l'entrée dans l'établissement.
- Les classes arrivent à la piscine, retirent leurs chaussures dans le couloir et les disposent dans les caisses prévues à cet effet.

---

<sup>7</sup> Un exemplaire est remis au directeur de l'école et à chaque enseignant concerné.

- Ils pénètrent ensuite dans les vestiaires qui leur sont attribués. Les vestiaires sont séparés filles / garçons. Selon le nombre d'élèves et la provenance des écoles, des regroupements peuvent être envisagés.
- Après s'être mis en tenue de bain, les élèves, accompagnés de leurs enseignants passent dans la partie « pieds nus ». Les élèves sont invités à passer par les toilettes.
- Les élèves prennent une douche savonnée puis se dirigent vers le pédiluve où ils attendent les consignes de leur enseignant.
- Afin d'éviter le croisement des classes dans l'espace des sanitaires et des vestiaires, l'accès des classes dans le hall du bassin n'est autorisé que cinq minutes avant le début effectif de la séance.
- Les intervenants extérieurs rémunérés portent le titre de maître nageur sauveteur. Ils occupent successivement deux fonctions distinctes : celle de surveillant (tee-shirt blanc) ou celle d'éducateur (tee-shirt bleu ciel). Dans ce document, ils seront donc appelés surveillants ou éducateurs selon la tâche qu'ils ont à accomplir.
- La notion "adulte(s)" recouvre ici l'ensemble ou une partie des personnels encadrant les activités : Enseignants, éducateurs, surveillants.

#### **A l'arrivée dans le hall du bassin, chaque enseignant :**

- Compte ses élèves au passage du pédiluve. Le plan d'aménagement et le tableau de répartition des ateliers<sup>8</sup> sont également affichés.
- S'assure de la bonne tenue des élèves et de leur déplacement dans le calme afin de ne pas gêner les classes qui sont en activité dans le bassin.
- Dirige ses élèves jusqu'à la zone d'attente où ils s'assoient.
- Renseigne la feuille de présence et émerge
- Rappelle à ses élèves les consignes d'organisation et de sécurité<sup>9</sup>.

Un des adultes accompagnant la vie collective de la classe s'assoie dans les gradins près du pédiluve. Les autres attendent dans le hall d'entrée de l'établissement.

#### **Dans le même temps**

Les adultes qui encadrent les groupes en activité dans l'eau savent, à l'arrivée des classes suivantes, qu'il est temps d'introduire dans les dernières consignes la récupération du petit matériel (objets lestés, frites, palmes, ...). Si les classes qui arrivent ont été retardées, les surveillants – en faisant le tour de la zone à surveiller – informent verbalement les enseignants des cinq dernières minutes et les invitent à faire ramasser le petit matériel.

#### **Dans le cas du retard des classes suivantes :**

- Si ce retard est mineur, les surveillants attendent que ces classes soient sur la zone d'attente pour siffler la fin de la séance.
- Si ce retard est plus important – pour éviter le croisement des classes dans l'espace des sanitaires et des vestiaires – les élèves arrivants patientent :
  - Soit dans les vestiaires jusqu'à ce que tous les élèves sortants soient dans leurs vestiaires.
  - Soit dans le hall d'entrée jusqu'à ce que tous les élèves sortants soient sortis des vestiaires. L'agent proposé dans cette zone gèrera l'entrée et la sortie des classes des vestiaires.

#### **Les classes "qui arrivent" sont dans la zone d'attente et il est l'heure de la fin de la séance :**

<sup>8</sup> Documents préalablement communiqués aux enseignants, à charge pour eux de les diffuser auprès des intervenants extérieurs bénévoles.

### Départ des classes :

- Les surveillants donnent le signal de la fin de séance – trois coups de sifflet bien marqués - et poursuivent leur mission de surveillance jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par deux autres éducateurs porteurs du tee-shirt blanc.
- Après le signal de fin de séance, aucune entrée dans l'eau n'est tolérée. La séance est finie.
- Chaque adulte soutient la sortie immédiate et rapide de l'eau de tous les élèves. L'interdiction de courir sur les plages est formelle.
- Chaque adulte compte les élèves de son groupe et les accompagne jusqu'au point de rendez-vous pour le départ : une classe à chaque portail le long de l'espace visiteurs (gradins). L'emplacement de chaque classe est défini dès la première séance par des repères de couleur.
- Les élèves se rangent par deux devant leur enseignant. Chaque enseignant compte les élèves de sa classe<sup>10</sup>, inscrit le nombre sur la feuille du registre (sur le tableau) et l'émarge puis dirige sa classe vers l'espace des sanitaires et des vestiaires.
- Deux éducateurs changent de tee-shirt et prennent leur nouveau poste. Dès qu'ils sont remplacés, les surveillants changent de tee-shirt et rejoignent leur groupe sur la zone d'attente. Le changement de tee-shirt ne saurait prendre plus d'une minute.

### Début de la nouvelle séance :

- Entre le moment où les classes précédentes rejoignent les vestiaires et le début de la séance suivante, un court échange est organisé entre les enseignants et le référent scolaire
- Chaque adulte dirige ensuite son groupe de la zone d'attente jusqu'à l'atelier attribué sur le tableau de répartition. Aucun groupe n'entre dans l'eau sans l'autorisation verbale formelle des surveillants du bassin.
- Les surveillants comptent, par couleur de bonnet, le nombre des élèves dans le bassin. Ils vérifient que le total général est conforme au nombre indiqué par les enseignants sur la feuille du registre affichée sur le tableau.
- Chaque groupe étant dénombré, il est aisé pour les surveillants de vérifier régulièrement le nombre d'élèves par atelier tout au long de la séance.

### **Changement d'atelier à mi-séance (à 20 mn du début de la séance)**

Le signal – UN coup de sifflet long – est donné. Chaque adulte rassemble les élèves de son groupe. S'il est simple, le déplacement vers le nouvel atelier peut se faire sans sortir de l'eau, notamment si les espaces sont mitoyens ou peu distants. Pour tout autre cas, c'est en ordre, par les plages et sous l'autorité de chaque adulte que se réalise ce changement<sup>11</sup>.

### **Points essentiels à rappeler pour le bon déroulement et la sécurité de l'activité :**

- La signification des signaux que le surveillant émet avec son sifflet :
  - Un coup bref = Stop + silence + écoute de la consigne.

---

<sup>9</sup> Lors des deux premières séances les intervenants extérieurs rémunérés posent le cadre général de l'organisation et de la sécurité. Ensuite, les adultes rappellent les consignes qui ne sont pas appliquées ou insuffisamment.

<sup>10</sup> La vérification très rapide – après le signal d'évacuation du bassin – de la présence de tous les élèves est primordiale car, en cas d'accident, chaque seconde compte. Il est important d'envisager l'enchaînement : "Signal + sortie rapide de l'eau + rangement sur le point de rendez-vous + comptage" comme un élément essentiel de la sécurité des élèves. S'il manquait un élève, il serait très utile de le savoir dans les meilleurs délais et, au pire des cas, dans les 60 à 90 secondes suivant le signal de la fin de la séance.

<sup>11</sup> C'est pendant les interclasses et lors des déplacements sur les plages que surviennent les accidents les plus nombreux à la piscine.

- Un coup long = Changement d'atelier.
- Trois coups longs (fin de match) = Sortie immédiate et rapide des bassins.
- Le signal trois coups de sifflet répond à deux cas de figure :
  - la fin de la séance
  - l'évacuation urgente.

Dans les deux cas, la sortie doit se faire dans les meilleurs délais avec la participation très active de tous les adultes. C'est la seule façon d'être sûr de la capacité de l'encadrement à faire évacuer rapidement le bassin en cas d'accident ou de problème technique. Cela doit être pour chaque classe, à chaque séance, un exercice d'efficacité pour l'éventualité d'une évacuation urgente.

- L'enchaînement [signal d'évacuation urgente des bassins + sortie rapide de l'eau + rangement sur le point de rendez-vous + comptage des élèves] est considéré comme un élément essentiel de la sécurité générale des élèves.
- La possible organisation en binôme des élèves. C'est une manière d'impliquer les élèves dans une forme de sécurité active.
- Les emplacements des perches pour aider les élèves en difficulté. A repérer dès la première séance.
- Le petit matériel doit être rangé en fin de séance dans les bacs prévus à cet effet sur les plages.

### **Les parents accompagnateurs**

Comme indiqué ci-dessus les parents accompagnateurs peuvent être sollicités pour d'une part aider au déshabillage / habillage des élèves et d'autre part pour accompagner les élèves aux sanitaires lorsqu'ils sont en activité. Pour cette dernière situation, les parents, en tenue compatible avec la tâche qui est confiée (tenue différente de la tenue de ville, pieds nus), se tiendront en attente au niveau du couloir d'accès au bassin – des chaises sont placées à leur intention.

Ils ne peuvent en aucun cas intervenir verbalement ou physiquement sur le déroulement de la séance ou auprès des élèves en activité au risque d'être exclus de l'accompagnement.

Ils ne peuvent prendre des photos ou des films sauf si l'enseignant leur confie cette tâche et selon des modalités précises.

### **Les élèves dispensés**

Comme le précise l'article 6 de la convention signée entre l'exploitant et l'éducation nationale : « La natation scolaire fait partie intégrante des programmes d'enseignement de l'école. Elle est donc assortie d'un caractère obligatoire. Toute absence ponctuelle doit être motivée, toute absence prolongée doit être justifiée et faire l'objet d'une dispense médicale. Les élèves dispensés peuvent être pris en charge à l'école.

### **En cas d'absence d'un enseignant ou ajournement de séance**

- En cas d'absence non remplacée d'un enseignant : La séance est maintenue pour les autres classes. Les élèves du groupe de l'enseignant absent peuvent être répartis sur l'ensemble des autres groupes.
- En cas d'absence remplacée d'un enseignant : il appartient au directeur d'école d'informer l'enseignant remplaçant des éléments du projet et de décider conjointement avec lui du maintien ou de l'annulation de la séance. La piscine est informée au plus tôt de la décision.

## Annexe 4 : Trame de variance pour les activités de la natation scolaire

Agir / verbes d'action	Corps	Espace	Temps	Matériel	Les autres
<b>Pour respirer</b> : Souffler - Faire des bulles – Inspirer - Parler – Crier – Chanter – Répéter - enchaîner	<b>Position du corps</b> : Vertical, horizontal, oblique, en boule, corps tendu, assis, à genoux, en rotation, en ventral, en dorsal, sur le côté	<b>Les lieux</b> : du bord, d'un appareil, contre le mur, entre deux appareils, dans un appareil, sous un appareil, sur un appareil	<b>Rythme</b> : rapide, lent, enchaîné, conserver un rythme	<b>Appareils</b> : faire le tour, passer dessus, dessous, sur, dans, autour, entre	<b>Faire avec</b> : faire à 2, à plusieurs, en relais
<b>Pour se déplacer</b> : Avancer – Reculer – Descendre – Monter - Tourner – Pivoter - Battre des pieds - Tourner les bras – Souffler – pousser - tirer	<b>Placement de la tête</b> : En flexion, en extension, dans l'axe du corps, hors de l'eau, dans l'eau	<b>Surface</b> : en surface, de plus en plus profond	<b>Fréquence</b> : le plus grand nombre de, le moins de, le plus de, plusieurs fois	<b>Matériel extérieur</b> : perches (passer sous, derrière), plots, toboggan, tapis	<b>Faire comme</b> : en miroir, suivre l'autre,
<b>Pour s'équilibrer</b> : Flotter – Dormir - Se laisser porter - Se laisser remonter - S'équilibrer - Changer de position – Rouler – Dégouliner - Ne rien faire – se croiser – passer sur – passer derrière – contourner – s'immobiliser	<b>Orientation du regard</b> : Vers le fond, vers le plafond, vers l'avant, vers l'arrière, vers ses genoux, loin devant <b>Yeux</b> : Ouverts, fermés	<b>Orientation</b> : à la verticale, à l'horizontale, à l'oblique, de plus en plus haut	<b>Durée</b> : long-temps, en continu, en discontinu	<b>Petit matériel</b> : balles, anneaux lestés et flottants, planches, frites, pinces à linge, tuyaux, cerceaux	<b>Jouer avec</b> : en coopération, en opposition
<b>Pour s'immerger</b> : Disparaître – Descendre – Remonter - Toucher le fond – Regarder – Entendre – Ramasser – Poser – Déplacer – compter – explorer	<b>Contacts des parties du corps avec le fond ou avec un appareil</b> : la tête, le dos, les pieds, les jambes	<b>Distance</b> : à portée de main, avec une perte d'appui, sans appui, de plus en plus loin	<b>Vitesse</b> : lent, vite, accélérer, ralentir	<b>Quantité</b> : nombre d'objets, nombre de zones, nombre de cerceaux	
<b>Pour entrer</b> : Descendre – Glisser – Sauter - Se laisser tomber – Chuter – Rouler – Basculer – Plonger - S'élancer	<b>Utilisation des parties du corps</b> : avec les 2 mains, à une main, avec une action, avec les jambes, le visage, la tête entière, les épaules	<b>Profondeur</b> : en moyenne profondeur, en grande profondeur, de plus en plus profond			
	<b>Respiration</b> : En soufflant, en apnée, par la bouche, par le nez, fort, lentement	<b>Mouvement</b> : sur place, en déplacement, après une chute, un plongeon, une entrée			
	<b>Formes</b> : tonique, relâché, abandonné,				

## Annexe 5 : Ventilation des espaces de travail, exemple sur 3 zones

	HEURES	CLASSES	JOURS					JOURS				
			Date	Date	Date	Date	Date	Date	Date	Date	Date	Date
LUNDI MATIN	9H05 - 9H45	A	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1/Ev.
		B	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2/Ev.
		C										
	9H45 - 10H25	A	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1/Ev.
		B	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2/Ev.
		C	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3/Ev.
	10H25 - 11H05	A	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1/Ev.
		B	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2/Ev.
		C	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3/Ev.

	HEURES	CLASSES	JOURS					JOURS				
			Date	Date	Date	Date	Date	Date	Date	Date	Date	Date
LUNI APRES MIDI	9H05 - 9H45	A	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1/Ev.
		B	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2/Ev.
		C	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3/Ev.
	9H45 - 10H25	A	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1/Ev.
		B	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2/Ev.
		C	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3/Ev.
	10H25 - 11H05	A	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1/Ev.
		B	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2/Ev.
		C	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3/Ev.

	HEURES	CLASSES	JOURS					JOURS				
			Date	Date	Date	Date	Date	Date	Date	Date	Date	Date
JOURS MARDI MATIN	9H05 - 9H45	A	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1/Ev.
		B	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2/Ev.
		C	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3/Ev.
	9H45 - 10H25	A	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1/Ev.
		B	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2/Ev.
		C	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3/Ev.
	10H25 - 11H05	A	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1/Ev.
		B	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2/Ev.
		C	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3	Z1	Z2	Z3/Ev.





## Annexe 8 : éléments de progressivité dans l'activité

### FICHES EXPLICATIVES D'EVOLUTION DES EXERCICES

<b>ENTREES DANS L'EAU</b>	<b>PAR L'ECHELLE</b>
	ASSIS
	DOS AU BASSIN
	<b>ACCROUPI</b>
	AVEC UNE IMPULSION
	AVEC UNE IMPULSION ET UNE IMMERSION DU CORP
	<b>DEBOUT AU BORD</b>
	AVEC AIDE (MAIN, PERCHE, FRITE...)
	SANS AIDE
	<b>DU PLOT</b>
	AVEC AIDE (MAIN, PERCHE, FRITE...)
	SANS AIDE
	<b>DU PLONGEOIR</b>
	AVEC AIDE (MAIN, PERCHE, FRITE...)
	SANS AIDE
	<b>SAUTS ET CHUTES AVEC IMMERSION COMPLETE</b>
	EN BOUTEILLE, ARRIERE, AVANT, LOIN, AVEC DEMI-TOUR...
	<b>TETE LA PREMIERE</b>
	ROULADE AVANT (DU BORD OU D'UN TAPIS POSE)
	AVEC L'AIDE DU TOBOGGAN (EN POSITION VENTRALE ET DORSALE)
PLONGEON (DU PLOT)	

<b>SANS DEPLACEMENT</b>
LA BOUCHE
LE NEZ
LES YEUX
LA TETE
SOUFFLE PAR LA BOUCHE (crier dans l'eau, souffler les bougies...)
SOUFFLE PAR LE NEZ (se moucher)
LE COUPE TETE (s'immerger au passage de la frite à la surface)
LE POMPIER (descente verticale à l'aide d'une échelle, d'une perche ou de son camarade)
<b>AVEC DEPLACEMENT (avec matériel et/ou structure)</b>
LA BOUCHE
LE NEZ
LES YEUX
LA TETE

	<i>SOUFFLE PAR LA BOUCHE (crier dans l'eau, souffler les bougies...)</i>
	<i>SOUFFLE PAR LE NEZ (se moucher)</i>
	<b>PASSER SOUS /AU TRAVERS D'APPAREILS EN SURFACE/IMMERGES</b>
	<i>COURTE ET PEU PROFONDE (LIGNE, PERCHE, BARREAU ECHELLE FLOTTANTE...)</i>
	<i>LONGUE ET PEU PROFONDE (BARREAUX ECHELLE FLOTTANTE, TAPIS...)</i>
	<i>COURTE ET PROFONDE (BAS DE LA CAGE)</i>
	<i>LONGUE ET PROFONDE (TUNNEL, ECHELLE PLOMBEE, TOUCHER LE FOND AVEC DIFFERENTES PARTIES DU CORP)</i>
	<b>PLONGEON CANARD</b>
	<i>A L'AIDE D'UN PETIT TAPIS A TROUS, ENTRER DANS L'EAU LA TETE LA PREMIERE (ou d'un rocher)</i>
	<i>SANS AIDE</i>

<b>EQUILIBRATION</b>	<b>ETOILE DE MER (EDM) VENTRALE</b>
	<i>AVEC 2 APPUIS FIXES</i>
	<i>AVEC 1 APPUI FIXE</i>
	<i>SANS APPUI (5 A 10 SECONDES)</i>
	<b>ETOILE DE MER (EDM) DORSALE</b>
	<i>AVEC 2 APPUIS FIXES</i>
	<i>AVEC 1 APPUI FIXE</i>
	<i>SANS APPUI (5 A 10 SECONDES)</i>
	<b>CHANGEMENT DE FACE</b>
	<i>PASSAGE D'UNE EDM VENTRALE A UNE EDM DORSALE</i>
	<b>REMONTEE PASSIVE (SUITE A UNE IMMERSION)</b>
	<i>EN EDM</i>
	<i>EN BOULE</i>
	<b>DYNAMIQUE</b>
	<i>GLISSEES (position de la fusée + alignement bras /tête/jambes)</i>
	<i>IDEM AVEC LE CORP IMMERGE (coulées)</i>
	<i>POSITION VERTICALE AVEC MOUVEMENTS DES BRAS ET DES JAMBES</i>
	<b>STATIQUE</b>
<i>POSITION VERTICALE SANS AUNCUN MOUVEMENT (bouchon)</i>	

<b>DEPLACEMENTS</b>	<b>PASSAGE D'UNE POSITION VERTICALE A UNE POSITION HORIZONTALE GRACE A DES APPUIS FIXES (MURS ET STRUCTURES)</b>
	<b>VENTRALE</b>
	<i>2 APPUIS FIXES + TRACTION DES BRAS + TETE HORS DE L'EAU</i>
	<i>2 APPUIS FIXES + TRACTION DES BRAS + TETE DANS L'EAU (EXPIRATION)</i>
	<i>IDEM AVEC 1 APPUI FIXE + BATTEMENTS</i>
	<b>DORSALE (oreilles dans l'eau + regard vers le plafond)</b>
	<i>2 APPUIS FIXES + BATTEMENTS</i>
	<i>IDEM AVEC 1 APPUI FIXE</i>
	<b>EN POSITION HORIZONTALE AVEC MATERIEL (frite, planche)</b>
	<b>VENTRALE</b>
	<i>2 MATERIELS + TETE DANS L'EAU + BATTEMENTS</i>
	<i>1 MATERIEL + TETE DANS L'EAU + BATTEMENTS</i>
	<i>IDEM + MOUVEMENTS DES BRAS</i>
	<b>DORSALE (oreilles dans l'eau + regard vers le plafond)</b>
	<i>2 MATERIELS + BATTEMENTS</i>
	<i>1 MATERIEL + BATTEMENTS</i>
	<i>IDEM + MOUVEMENTS DES BRAS</i>
	<i>éloignement progressif du matériel par rapport au corps</i>
	<b>DEPLACEMENT VENTRAL/DORSAL SANS MATERIEL</b>
	<i>AVEC COORDINATION</i>
<i>AVEC COORDINATION + RESPIRATION</i>	
<i>NAGES CODIFIEES</i>	

## Annexe 9 : Modèle de convention de type « B bis » : Natation scolaire

Communautés de communes/d'agglomérations ou Syndicat Intercommunal

### CONVENTION N° : (n° d'enregistrement DAFAP)

Entre la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency (CAVAM), propriétaire de l'espace nautique La Vague :

représenté(e) par son Président, Mme, M. ....

La S.N.C. La Vague, exploitant de l'espace nautique La Vague  
représentée par Monsieur Laurent ONEDA

Et

Madame l'Inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Education nationale du Val d'Oise,

représentée par mesdames et messieurs .....

Inspecteurs de l'Education nationale chargés des circonscriptions de Sannois, Montmorency et Soisy ASH dans lesquelles se déroule l'activité de Natation scolaire.

Il a été convenu ce qui suit :

#### ▪ Article 1

La présente convention a pour objet la mise en œuvre de la natation scolaire, telle qu'elle est définie par les textes en vigueur, notamment les programmes d'enseignement de l'école et le socle commun de connaissances et de compétences dans l'établissement suivant :

La Vague, rue de Bleury à Soisy – sous - Montmorency (95230)

#### ▪ Article 2

Au début de chaque année scolaire, une demande d'agrément de tous les personnels professionnels intervenant dans l'enseignement de la natation (cf. circulaire n°2011-090 du 7 juillet 2011, annexe 2), est transmise par le gérant de la SNC La Vague, à l'Inspection académique.

Les écoles peuvent éventuellement solliciter la participation d'intervenants extérieurs bénévoles agréés en respectant les procédures décrites dans la circulaire n°2011-090 du 7 juillet 2011.

Les activités ne pourront débuter qu'après accord des demandes présentées à l'Inspection académique (DAFAP).

#### ▪ Article 3

Cette activité est organisée suivant les modalités définies par la présente convention, l'agrément des personnes et les avenants (le planning est joint tous les ans à la présente convention, ainsi que la demande de renouvellement de l'agrément des personnes).

Chaque année, une réunion de concertation rassemble les représentants de la piscine et ceux de l'Education nationale pour définir les modalités d'accueil des classes concernées pour l'année suivante.

#### ▪ Article 4

Au plan pédagogique, les apprentissages seront conduits dans le respect d'une part, des programmes d'enseignement de l'école primaire (arrêté du 09 juin 2008) en référence au pilier du socle commun des connaissances et des compétences relatives à l'autonomie et à l'initiative et, d'autre part, des démarches induites par :

- La circulaire n°2011-090 du 7 juillet 2011 pour ce qui concerne l'enseignement de la natation scolaire dans le premier degré ;

- La définition des compétences de fin de cycles précisées dans les programmes et instructions précités ;

- La circulaire 99-136 du 21/09/1999 relative aux sorties scolaires ;
- La circulaire 92-196 du 03/07/1992 et ses modifications pour ce qui concerne la participation d'intervenants extérieurs dans le cadre des activités scolaires à l'école.

Afin de répondre à la nécessaire continuité des apprentissages, y compris dans le cadre de la liaison CM2/6ème, il est souhaitable de procéder à une évaluation de tous les élèves en fin de cycle d'apprentissage pour détecter ceux qui n'ont pas atteint les niveaux de compétences attendus et orienter les enseignements à dispenser.

#### ▪ **Article 5**

La mise en œuvre de l'activité est en conformité avec les normes d'encadrement et de sécurité prévues dans la circulaire de référence (circulaire n°2011-090 du 7 juillet 2011).

Il est convenu, comme le précise le paragraphe §1-1 « Normes d'encadrement à respecter » que « l'encadrement des élèves est défini par classe sur la base suivante :

- à l'école élémentaire : l'enseignant et un adulte agréé, professionnel qualifié ou intervenant bénévole ;
- à l'école maternelle : l'enseignant et deux adultes agréés, professionnels qualifiés ou intervenants bénévoles.

Un encadrant supplémentaire est requis quand le groupe-classe comporte des élèves issus de plusieurs classes et qu'il a un effectif supérieur à 30 élèves... »

Le POSS (Plan d'Organisation de Sécurité et de Secours) définit le cadre général de la surveillance. Celui-ci doit tenir compte des particularités et des orientations de chaque piscine.

Dans le contexte scolaire, cette surveillance est obligatoire pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin et sur les plages.

La qualification du personnel affecté à la surveillance est définie dans le paragraphe § 1-3 « Surveillance des bassins » de la circulaire n°2011-090 du 7 juillet 2011.

#### ▪ **Article 6**

Les rôles respectifs des enseignants, des professionnels qualifiés et agréés et des intervenants bénévoles agréés et non qualifiés sont rappelés, d'une part, par de la circulaire n°2011-090 du 7 juillet 2011 (paragraphe § 1-4 « Rôles et responsabilités – sous paragraphes § 1-4-1 « Les enseignants », § 1-4-2 « Les professionnels qualifiés et agréés » et § 1-4-3 « Les intervenants bénévoles agréés et non qualifiés »), et d'autre part par la circulaire 92-196 du 03 juillet 1992 modifiée.

Le rôle des personnes n'étant pas en charge de l'encadrement de l'activité est précisé dans la circulaire n°2011-090 , § 1-4-3 « Cas particulier des personnes n'étant pas en charge de l'encadrement de l'activité ».

Le maître assure de façon permanente, par sa présence et son action sur le bord du bassin, la responsabilité pédagogique de l'organisation et la mise en œuvre de l'activité.

Il participe effectivement à l'encadrement et à l'enseignement de la natation suivant les conditions décrites dans le projet pédagogique. La répartition des tâches et des responsabilités se fait selon le principe suivant :

#### - **Les enseignants doivent :**

- Avant l'entrée dans l'eau :
  - S'assurer de l'effectif de la classe, de la présence des intervenants, de la conformité de l'organisation de la séance au regard du projet ;
  - Connaître avec précision le rôle de chacun, et, globalement, les contenus de la séance ;
  - Ajourner la séance en cas de manquement aux conditions d'encadrement, de sécurité ou d'hygiène.
- Pendant la séance :
  - Participer à la mise en place des activités, au déroulement de la séance, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves.
- A l'issue de la séance :

- Procéder à la régulation avec les intervenants impliqués dans le projet : déroulement, comportements des élèves, bilan et perspectives.

- Signaler au personnel de surveillance le départ de tous les élèves pour le vestiaire.

**- Les professionnels qualifiés et agréés par l'Inspecteur d'académie doivent :**

➤ Pour la surveillance :

- Assurer et répondre exclusivement à cette tâche, intervenir en cas de besoin ;

- Ajourner et interrompre la séance en cas de non-respect des conditions de sécurité et/ou d'hygiène : les classes seront alors prévenues, si possible, avant leur départ de l'école ;

- Vérifier les entrées et sorties de l'eau, interdire l'accès au bassin en dehors des horaires de la vacation.

➤ Pour l'encadrement :

- Participer à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation ;

- Assurer le déroulement de la séance suivant l'organisation définie en concertation avec les enseignants et mentionnée dans le projet ;

- Procéder à la régulation, en fin de séance, en fin de module d'apprentissage, avec l'ensemble des intervenants concernés par la(les) classe(s) accueilli(e)s.

**▪ Article 7**

La natation scolaire fait partie intégrante des programmes et des instructions officielles.

Elle est donc assortie d'un caractère obligatoire. Toute absence ponctuelle doit être motivée, toute absence prolongée doit être justifiée et faire l'objet d'une dispense médicale. Les élèves dispensés sont pris en charge à l'école et ne peuvent, pour des raisons de sécurité, être conduits à la piscine.

**▪ Article 8**

Un exemplaire de la présente convention est conservé dans les archives de chacune des écoles. Le directeur en assure la diffusion auprès des enseignants titulaires des classes concernées ou, à défaut, auprès de ceux qui, dans le cadre d'une organisation de service, assurent l'encadrement des séances de natation.

La convention a une durée d'une année scolaire et fera l'objet d'une tacite reconduction sous réserve de produire l'agrément des personnes citées dans l'article 2 et des avenants à la convention.

Elle peut toutefois être dénoncée dans les conditions indiquées dans l'annexe 2 de la circulaire 92-196 du 03 juillet 1992.

A ....., le .....

Madame l'Inspectrice d'Académie

Directrice des Services départementaux de l'Education nationale du Val d'Oise,  
représentée par Mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale  
des circonscriptions de Soisy ASH, Montmorency et Sannois

.....

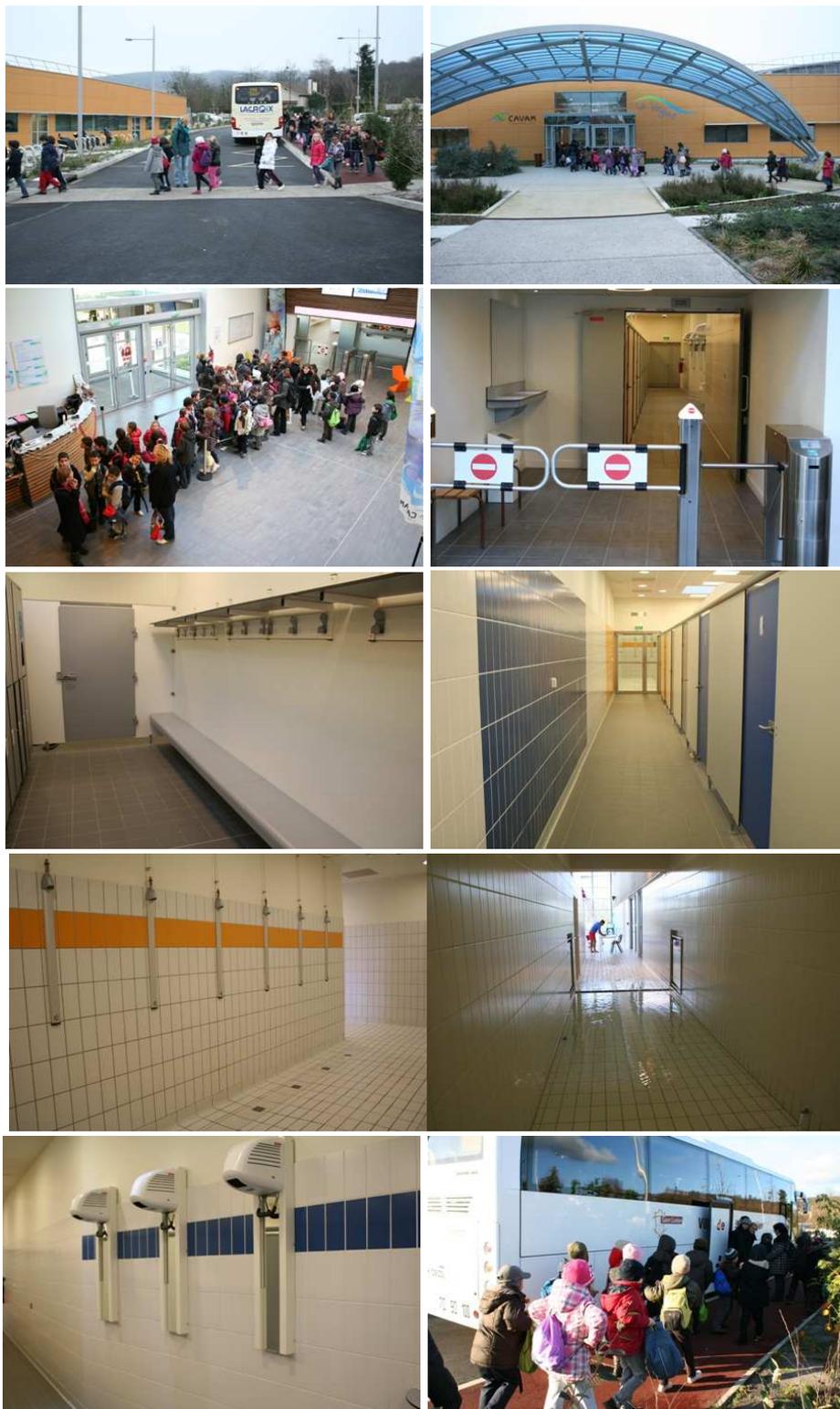
Monsieur le Président(e) de la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency

.....

M. le gérant de l'établissement .....



## Annexe 11 : Situations d'apprentissage



Le plan des aménagements est proposé à la page 13.

Ces aménagements doivent rester évolutifs selon les acquisitions des élèves (pour une même demi-journée).

Le bassin est divisé en 5 zones.

Une zone comprend plusieurs dispositifs.

Un dispositif est composé d'appareils sur un même alignement.

On appelle « atelier », un espace d'évolution composé de :

- Un ou deux dispositifs,
- Du quai et l'espace entre le quai et le dispositif
- De l'espace entre les dispositifs.

Au cours d'une séance, une classe (2 groupes) occupe une même « zone ».

Chaque groupe peut évoluer sur deux ateliers (2 x 20 minutes) pendant la séance.

L'encadrement est pris en charge par l'enseignant et par l'éducateur.

Le changement d'atelier à mi-séance - un coup de sifflet long – est donné par un surveillant.

Chaque adulte rassemble alors les élèves de son groupe.

**Plot de départ**



**Plan incliné**



**Toboggans**

Glissière articulée :  
Hauteur : 1,20 m  
Longueur : 2,40 m  
Largeur : 0,60 m

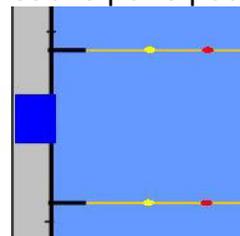


## Situations d'apprentissage

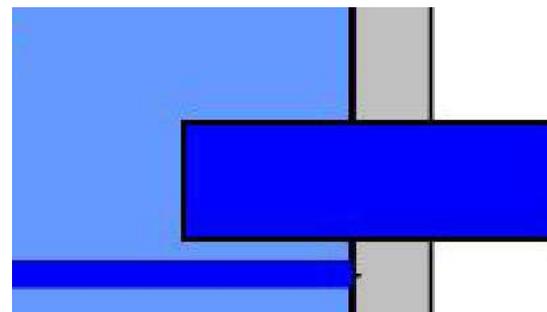
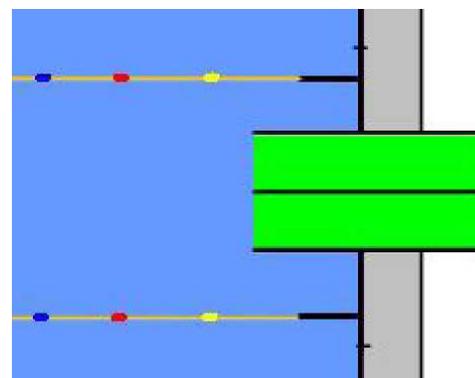
### Entrées dans l'eau

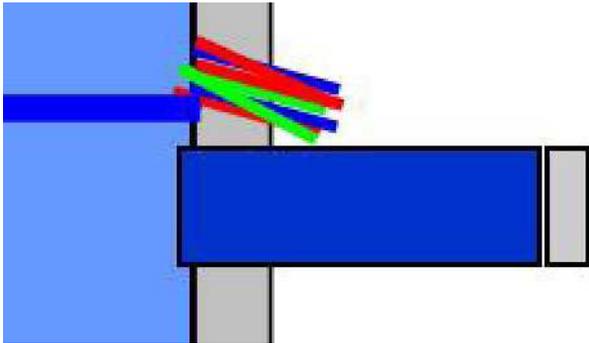
**Remarque : Aborder les entrées dans l'eau sans utiliser un matériel aidant la flottaison**

Avec l'immersion, un des intérêts d'une entrée dans l'eau est que l'élève ressent que l'eau le ramène à la surface. L'eau le porte pour peu qu'il garde un peu d'air dans ses poumons.



0,75 m au-dessus de la surface de l'eau



 <p>Glissière: Hauteur : 1,20 m Longueur : 2,40 m Largeur : 0,60 m</p>	
<p>Sécurité</p>	<p>Ne pas sauter ou glisser sur le mur, les barres, les dispositifs ou sur la ligne. Seules les mains (ou une seule) attrapent la barre ou la ligne pendant le saut. L'idéal est de saisir le quai, la barre ou la ligne après la remontée à la surface.</p> <p>Lors d'une immersion plus profonde, regarder au-dessus de soi en remontant vers la surface.</p> <p><b>Dès que la tête atteint une profondeur supérieure à 1,20 mètres, il est indispensable d'apprendre aux élèves la décompression des oreilles (se pincer le nez et souffler par le nez progressivement bouche fermée).</b></p> <p>Lorsque nous nous immergeons, notre corps subit la pression de l'eau. Nous ressentons principalement ce phénomène au niveau des oreilles. Dès les premiers mètres, une gêne apparaît, comme parfois en montagne ou en avion, mais avec plus d'intensité. Pour compenser ce phénomène, nous devons pratiquer une manœuvre dite "d'équilibrage des pressions" ou de "compensation".</p>
<p>Points positifs et avantages de ces actions</p>	<p>La grande variété des situations d'entrée dans l'eau permet à chaque élève de faire les apprentissages associés – immersion, flottaison, équilibres, ouverture des yeux, expiration, réorientation corporelle, reprise de nage, ... – à sa manière, à son rythme, à condition de ne pas imposer une seule façon d'accéder à l'eau.</p>
<p>Limites</p>	<p>En début de module, les entrées des débutants par le mur ou par l'échelle ne visent pas encore l'immersion de la tête.</p> <p>Dans les autres situations, la maîtrise de l'immersion totale du corps et de la tête est indispensable et un <b>préalable</b>.</p> <p>Toute astuce qui évite à celui qui entre dans l'eau l'immersion totale du corps et de la tête réduit considérablement l'intérêt de la situation : objet aidant la flottaison, perche, ligne, tapis, ...</p> <p>Il est utile que l'élève vive les conséquences de ses actions. Un saut ou la glissée sur le toboggan entraîne une immersion totale du corps. Ce point crucial devient un élément important pour la sécurité de l'élève qui entrera dans l'eau dans un autre contexte que celui de l'école.</p>



## Sauter dans l'eau



- Entrer dans l'eau en sautant du quai puis du plot :
  - Selon les consignes données, pour exemples : position verticale regard horizontal mains sur cuisses ; le plus loin ; le plus profond ; le plus rigolo ; selon le choix de l'élève ;
  - Se réorienter, selon son entrée dans l'eau, pour passer sous le dispositif, revenir vers le mur ou l'échelle.



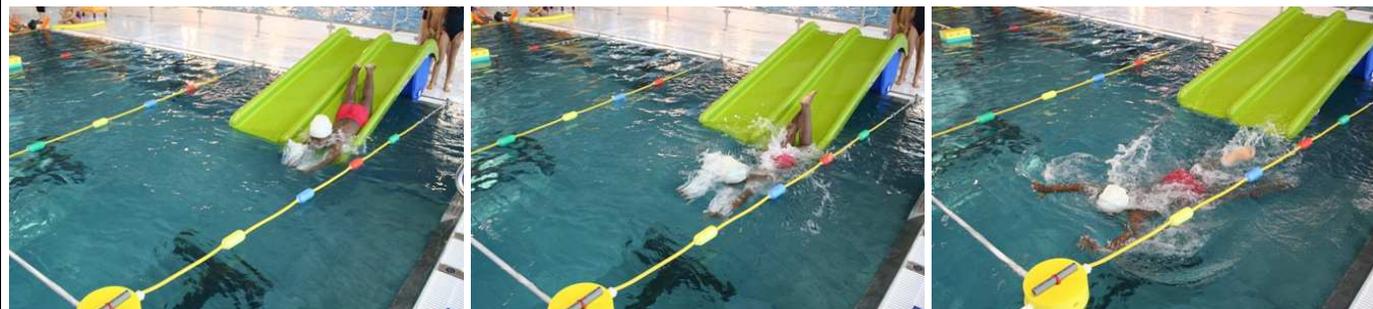
## Chuter dans l'eau

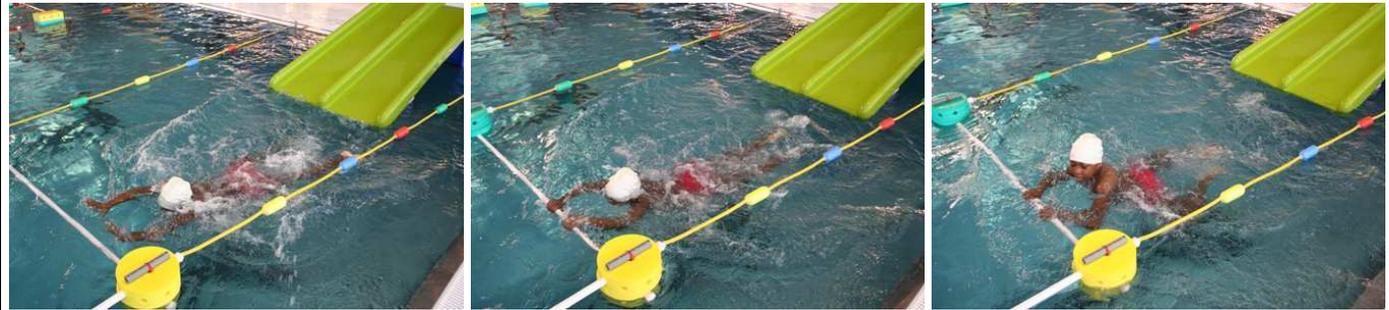
- Entrer dans l'eau en chutant selon les consignes données ou selon la créativité des élèves :
  - En avant, en arrière, membres inférieurs fléchis ou tendus, avec ou sans élan ou impulsion, déséquilibre amorcé par l'élève ou par un camarade, roulade puis approche du saut périlleux,
  - Position de départ en décubitus ventral, dorsal, le corps parallèle au quai, mouvement créé par l'élève ou par un camarade, ...



## Glisser dans l'eau

- Entrer dans l'eau en glissant sur le plan incliné :
  - Différentes positions : assis en avant, en arrière, allongé ventral pieds en avant, tête en avant ; allongé dorsal pieds en avant, tête en avant ; idem pieds joints ;
  - Toute position choisie par l'élève à condition que le bassin reste près du plan incliné : à genoux fessiers sur talons = possible ; debout position « surfer » = **interdit car trop dangereux**.





- Entrer dans l'eau en glissant sur le plan incliné :
  - Allongé ventral tête en avant front au contact du plan incliné (introduction au plongeon) :
    - Le plus profond possible ; le plus loin possible : sans bouger ; avec des battements des membres inférieurs ; avec des battements des membres inférieurs puis des mouvements des membres supérieurs dès la reprise de l'inspiration ;
    - Expiration longue et complète puis enchaînement des mouvements respiratoires ;
    - Ne pas relever la tête avant la fin de la coulée ;
    - Se réorienter, selon son entrée dans l'eau, pour : poursuivre son parcours ; passer sous le dispositif ; revenir vers le mur ou l'échelle.





- Entrer dans l'eau en glissant sur le toboggan :
  - Différentes positions : assis en avant, en arrière, allongé ventral pieds en avant, tête en avant ; allongé dorsal pieds en avant, tête en avant ; idem pieds joints ;
  - Toute position choisie par l'élève à condition que le bassin reste près du plan incliné : à genoux fessiers sur talons = possible ; debout position « surfer » = **interdit car trop dangereux**.



- Entrer dans l'eau en glissant sur le toboggan :
  - Allongé ventral tête en avant front au contact du plan incliné (introduction au plongeon) :
    - Le plus profond possible ; le plus loin possible : sans bouger ; avec des battements des membres inférieurs ; avec des battements des membres inférieurs puis des mouvements des membres supérieurs dès la reprise de l'inspiration ;
    - Expiration longue et complète puis enchaînement des mouvements respiratoires ;
    - Ne pas relever la tête avant la fin de la coulée ;
    - Se réorienter, selon son entrée dans l'eau, pour : poursuivre son parcours ; passer sous le dispositif ; revenir vers le mur ou l'échelle.



## Plonger dans l'eau

- Entrer dans l'eau en plongeant du quai :
  - A genoux sur une planche ;
  - Accroupis, le bassin de plus en plus haut, en gardant les genoux fléchis pour créer l'impulsion par l'extension des membres inférieurs de quand le corps est en déséquilibre vers l'avant au-dessus de l'eau.



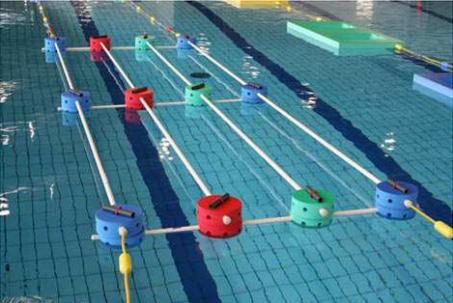
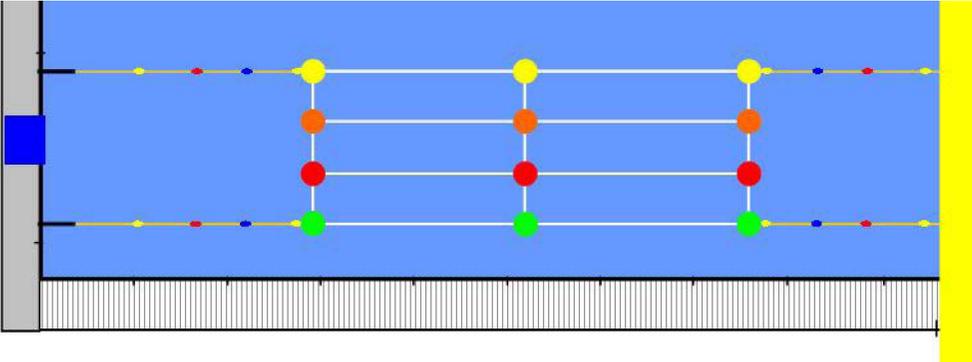
- Entrer dans l'eau en plongeant du quai puis du plot ;
  - Se réorienter, selon son entrée dans l'eau, pour réaliser une immersion plus longue et/ou plus profonde sur le dispositif ;
  - Décompresser ses oreilles selon la profondeur de l'immersion (tête à - 1,20 m) ;
  - Selon la profondeur du bassin et selon le dispositif, toucher le fond du bassin avec ses pieds, ses genoux, ses mains ;



## Sauter d'une plus grande hauteur

- Entrer dans l'eau en sautant du plongeur de 3,00 m :
  - Un seul élève sur l'échelle ;
  - Un élève peut monter à l'échelle lorsque le précédent est sur la planche. Arrivé sur la planche, il attend à l'arrière de la planche que l'élève précédent saute ;
  - Si un élève refuse le saut, il redescend par l'échelle ;
  - Au signal trois coups de sifflet, la séance est finie. L'élève sur la planche saute, celui sur l'échelle redescend.
- Saut selon les indications de l'éducateur ;
- Saut : position verticale du corps et de la tête, regard horizontal, membres inférieurs serrés, bras le long du corps ;
- Saut selon la créativité des élèves.



<p><b>Quatre barres parallèles de 6,00 m, maintenues par 3 barres de 2,00 m ou 1,50 m (ensemble trois barres //)</b></p> <p><b>Le quai du bassin et l'espace qui le sépare de l'ensemble font partie du dispositif</b></p> 	<p style="text-align: center;"><b>Situations d'apprentissage</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Ensemble de 4 barres parallèles</b></p>  <p style="text-align: center; color: red;"><b>Remarque : Aborder cet appareil sans utiliser un matériel aidant la flottaison des élèves</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Sécurité</b></p>	<p>Ne pas sauter sur la barre ou sur la ligne. Seules les mains (ou une seule) attrapent la barre ou la ligne pendant le saut. L'idéal est de saisir la barre ou la ligne après la remontée à la surface.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Points positifs et avantages de ce dispositif</b></p>	<p>L'ensemble 4 barres est très porteur et donc potentiellement rassurant. Les progrès sont matérialisés et perceptibles par les élèves. Le bord du bassin est proche, cela peut tranquilliser quelques enseignants et rassurer les élèves débutants.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Limites</b></p>	<p>Peu d'intérêts pour les nageurs sauf pour améliorer les glissées ventrales, dorsales et apprendre les rotations avant et arrière, préparation aux virages culbutes.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Incontournables</b></p>	<p>Pour s'engager dans une action quelle qu'elle soit, les élèves doivent savoir comment retrouver leur position de sécurisation. Rien d'autre ne peut les sécuriser et il est vain de les exhorter sans cette condition obligatoire. Cette position nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La verticalité de la tête (système labyrinthique dans l'oreille interne) ;</li> <li>- L'horizontalité du regard (repère visuel de référence) ;</li> <li>- Les appuis plantaires au sol ou des appuis manuels solides compensant leur absence en grande profondeur</li> </ul> <p>Pour les débutants, accepter de quitter l'équilibre vertical du terrien pour un équilibre oblique puis horizontal nécessite de comprendre et de tester le mouvement de baisser la tête dans l'eau pour s'allonger et de relever la tête (regard horizontal) tout en ramenant les genoux vers le thorax pour revenir à l'équilibre vertical.</p>

	<p>Répéter ce mouvement d'abord dans de petites amplitudes pour se mettre en confiance et pour vérifier l'aptitude à revenir sans aide en position de sécurisation est indispensable.</p> <p>Les préalables à cette exploration sont les capacités à immerger la face puis la tête et à ressentir la flottaison de son corps. Une aide à la flottaison est une entrave à ces apprentissages.</p> <p>Le contact avec les barres peut être sécurisant mais s'aider de celles-ci (appui) peut empêcher la perception de pouvoir réussir seul.</p>
<p><b>Objectifs visés</b></p>	<p><b>Déplacements / Flottaison / Equilibre / Immersion / Respiration</b></p>
<p>Entrer dans l'eau</p> <p>Se déplacer sans appui plantaire à l'aide d'un soutien solide en surface (deux barres, une barre)</p>  <p>Immerger la face sans interrompre son déplacement</p> <p>Souffler lors de l'immersion de la face</p> <p>Libérer la nuque</p>	<p><b>Situations d'apprentissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cf. la fiche : Situations d'apprentissage « Entrées dans l'eau »</li> <li>• Se déplacer en position verticale, les épaules dans l'eau, une main sur chaque barre, tête verticale, regard horizontal. Puis : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poser son visage sur l'eau, cacher sa tête sous l'eau, ouvrir les yeux sous l'eau ;</li> <li>- Passer sous les barres et les lignes d'eau ;</li> <li>- Flotter en positions verticale puis oblique puis horizontale : ventrale, dorsale (« étoiles de mer ») costale ;</li> <li>- Poser son visage sur l'eau, tête horizontale, regard vertical vers le fond du bassin ;</li> <li>- Poser chaque main de + en + loin sur les barres et accélérer son déplacement en position oblique du corps puis horizontale ;</li> <li>- Souffler dans l'eau (nombreuses bulles par la bouche, par le nez, par la bouche puis le nez) à chaque immersion de la face tout en relâchant la nuque ;</li> <li>- Ouvrir les yeux lorsque la face est immergée ;</li> <li>- Relâcher les muscles du cou et de la nuque.</li> </ul> </li> </ul>  

S'équilibrer en position :

- verticale avec le regard horizontal
- puis oblique
- puis horizontale avec le regard vertical

S'équilibrer en position dorsale

Se déplacer à l'aide des membres supérieurs, des membres inférieurs, des quatre membres.

Se déplacer sans aide

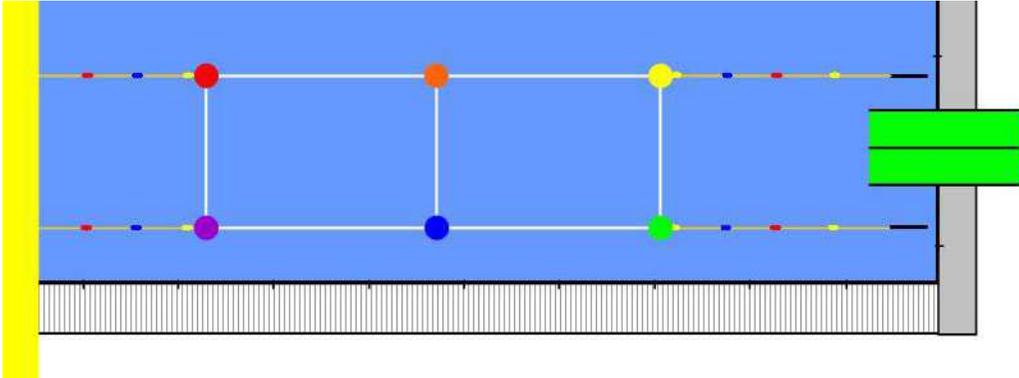
Varié les équilibres et déséquilibres

Varié la mise en œuvre des immersions et de la respiration

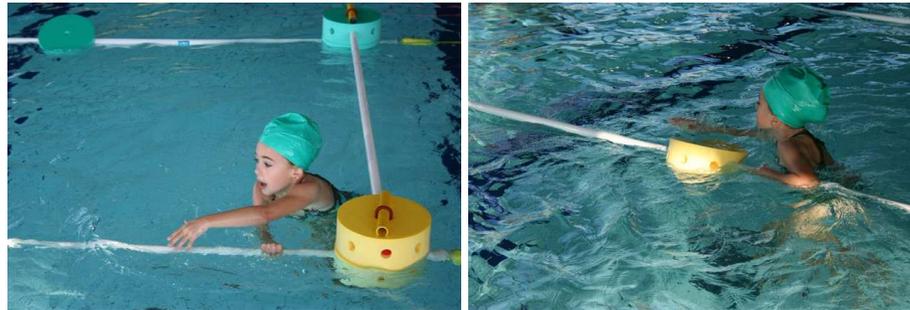


- Idem en tenant une seule barre à deux mains, puis à une main. Ceci réalisé, l'ensemble rectangle peut être investi (Cf. Fiche : Situations d'apprentissage « Ensemble rectangle »).
- Lâcher la ou les barres pour :
  - Flotter en positions verticale puis oblique puis horizontale : ventrale, dorsale (« étoiles de mer ») costale.
  - Changer de position sans reprendre appui (ventrale, dorsale) :
    - En pivotant autour de l'axe du corps (dans un plan horizontal) ;
    - En pivotant autour d'un axe passant par la ligne des épaules (dans le plan frontal).
  - Glisser sur l'eau.
  - Se propulser avec les membres supérieurs ; avec les membres inférieurs ; avec les quatre membres.
- A partir d'une flottaison en position dorsale, menton éloigné du thorax, regard vertical vers le plafond :
  - Se tracter avec les mains sous les barres.
  - Glisser sur l'eau tout en relâchant la nuque.
  - Se propulser avec les membres supérieurs : avec les membres inférieurs ; avec les quatre membres.
  - Souffler par le nez pour chasser l'eau qui pourrait entrer par celui-ci.
- Se déplacer en positions ventrale et dorsale entre les barres ou entre le quai et l'ensemble barres parallèles :
  - Lâcher à plusieurs reprises le quai ou la barre durant le parcours.
  - Ne plus toucher le quai ou la barre durant le parcours.
  - Idem en utilisant une frite pour faciliter l'enchaînement des mouvements respiratoires.
- Rotation (roulade groupée) avant / arrière entre les barres et/ou autour d'une barre.
- Dans la largeur de l'ensemble, passer sous une barre, puis 2, puis 3, puis 4.



<p><b>Deux barres parallèles de 6,00 m, maintenues par 3 barres de 2,00 m</b></p> <p>Le bord du bassin et l'espace qui le sépare de l'ensemble font partie du dispositif</p>  <p>Le plan incliné peut être associé à cet ensemble pour enchaîner des actions après l'entrée dans l'eau.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Situations d'apprentissage</b> <b>Ensemble rectangle</b></p>  <p style="color: red; text-align: center;"><b>Remarque : Aborder cet appareil sans utiliser un matériel aidant la flottaison des élèves</b></p> <p style="text-align: center;">Toutes les situations mises en œuvre sur l'ensemble barres parallèles peuvent être réalisées sur celui-ci avec l'appui d'une seule barre</p>
<p style="text-align: center;"><b>Sécurité</b></p>	<p>Ne pas sauter sur la barre ou sur la ligne. Seules les mains (ou une seule) attrapent la barre ou la ligne pendant le saut. L'idéal est de saisir la barre ou la ligne après la remontée à la surface.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Points positifs et avantages de ce dispositif</b></p>	<p>L'ensemble rectangle est suffisamment porteur et donc potentiellement rassurant. Les progrès sont matérialisés et perceptibles par les élèves. Evolutions permises avec possible retour à une position de sécurisation grâce aux barres proches. Le bord du bassin est proche, cela peut tranquilliser quelques enseignants et rassurer les élèves débutants.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Limites</b></p>	<p>Peu d'intérêts pour les nageurs sauf pour améliorer les glissées ventrales, dorsales et amélioration de l'efficacité du plongeon avec les barres de la largeur comme repères de la distance parcourue pendant la glissée.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Incontournables</b></p>	<p>Pour s'engager dans une action quelle qu'elle soit, les élèves doivent savoir comment retrouver leur position de sécurisation. Rien d'autre ne peut les sécuriser et il est vain de les exhorter sans satisfaire cette condition obligatoire. Cette position nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La verticalité de la tête (système labyrinthique dans l'oreille interne) ;</li> <li>- L'horizontalité du regard (repère visuel de référence) ;</li> <li>- Les appuis plantaires au sol ou des appuis manuels solides compensant leur absence en grande profondeur</li> </ul>

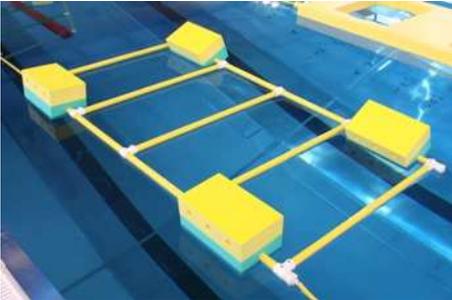
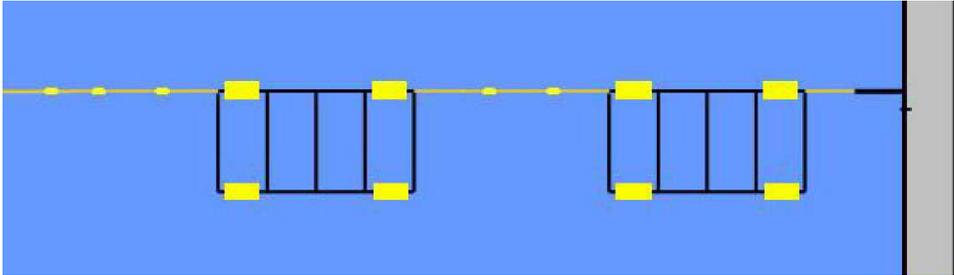
	<p>Pour les débutants, accepter de quitter l'équilibre vertical du terrien pour un équilibre oblique puis horizontal nécessite de comprendre et de tester le mouvement de baisser la tête dans l'eau pour s'allonger et de relever la tête (regard horizontal) tout en ramenant les genoux vers le thorax pour revenir à l'équilibre vertical.</p> <p>Répéter ce mouvement d'abord dans de petites amplitudes pour se mettre en confiance et pour vérifier l'aptitude à revenir sans aide en position de sécurisation est indispensable.</p> <p>Les préalables à cette exploration sont les capacités à immerger la face puis la tête et à ressentir la flottaison de son corps. Une aide à la flottaison est une entrave à ces apprentissages.</p> <p>Le contact avec la barre peut être sécurisant mais s'aider de celle-ci (appui) peut empêcher la perception de pouvoir réussir seul.</p>
<p align="center"><b>Objectifs visés</b></p>	<p align="center"><b>Déplacements / Flottaison / Equilibre / Immersion / Respiration</b></p>
<p>Entrer dans l'eau</p> <p>Se déplacer sans appui plantaire à l'aide d'un soutien solide en surface (une barre)</p>  <p>Passer d'un équilibre vertical à un équilibre oblique puis horizontal, d'un regard horizontal à un regard vertical</p> <p>Immerger la face sans interrompre son déplacement</p> <p>Souffler lors de l'immersion de la face</p> <p>Libérer la nuque</p>	<p align="center"><b>Situations d'apprentissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cf. la fiche : Situations d'apprentissage « Entrées dans l'eau »</li> </ul>  <ul style="list-style-type: none"> <li>Se déplacer en position verticale, les deux mains sur la barre alternativement ou simultanément, les épaules dans l'eau, la tête verticale, le regard horizontal. Puis : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poser son visage sur l'eau, cacher sa tête sous l'eau, ouvrir les yeux sous l'eau.</li> <li>- Passer sous les barres et sous les lignes d'eau.</li> <li>- Flotter en positions verticale puis horizontale : ventrale, costale, dorsale (« étoiles de mer »).</li> <li>- Poser son visage sur l'eau, tête horizontale, regard vertical vers le fond du bassin.</li> <li>- Poser chaque main de + en + loin sur la barre et accélérer son déplacement en position oblique du corps puis horizontale.</li> <li>- Souffler dans l'eau (nombreuses bulles) à chaque immersion de la face tout en relâchant la nuque.</li> <li>- Ouvrir les yeux lorsque la face est immergée.</li> <li>-</li> </ul> </li> </ul>



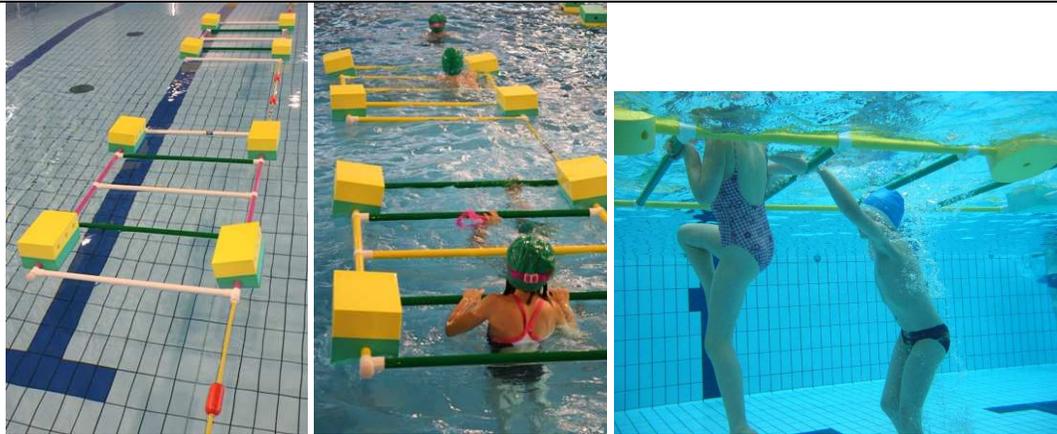
Passer d'un équilibre ventral à dorsal,  
dorsal à ventral

- Idem avec une seule main au contact de la barre.
- Lâcher la barre pour :
  - Flotter en positions verticale puis horizontale : ventrale, costale, dorsale (« étoiles de mer »).
  - Changer de position sans reprendre appui (ventrale, dorsale) :
    - En pivotant autour de l'axe du corps (sur un plan horizontal) ;
    - En pivotant autour d'un axe passant par la ligne des épaules (sur un plan frontal).
  - Glisser sur l'eau.
  - Se propulser avec les membres supérieurs ; avec les membres inférieurs ; avec les quatre membres.

<p>Se déplacer en position dorsale à l'aide des membres supérieurs, des membres inférieurs, des quatre membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A partir d'une flottaison en position dorsale, menton éloigné du thorax, regard vertical vers le plafond : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se tracter avec les mains sous les barres.</li> <li>- Glisser sur l'eau tout en relâchant la nuque.</li> <li>- Se propulser avec les membres supérieurs : avec les membres inférieurs ; avec les quatre membres.</li> <li>- Souffler par le nez pour chasser l'eau qui pourrait entrer par celui-ci.</li> </ul> </li> </ul>
<p>Se déplacer sans aide</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se déplacer en positions ventrale et dorsale entre le quai et l'ensemble 4 barres // : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lâcher à plusieurs reprises le quai ou la barre durant le parcours.</li> <li>- Ne plus toucher le quai ou la barre durant le parcours.</li> <li>- Idem en utilisant une frite pour faciliter l'enchaînement des mouvements respiratoires.</li> </ul> </li> </ul>
<p>S'équilibrer après un déséquilibre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rotation (roulade groupée) avant / arrière près d'une barre et/ou autour d'une barre.</li> </ul>

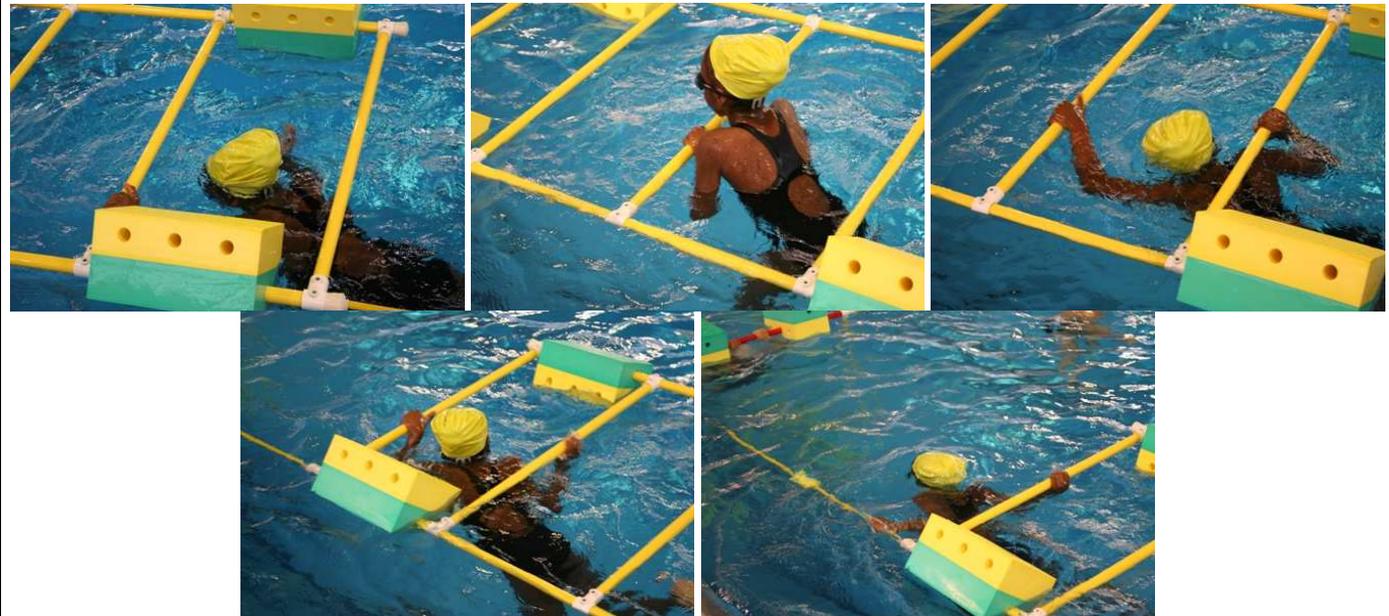
<p><b>Echelle de 2,00 m x 1,00 m</b>  <b>Environ 50 cm entre chaque échelon</b></p> <p>L'espace qui sépare l'échelle de l'atelier voisin et/ou du quai fait partie du dispositif</p> 	<p style="text-align: center;"><b>Situations d'apprentissage</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Echelle horizontale</b></p>  <p style="color: red;"><b>Remarque : Aborder cet appareil sans utiliser un matériel aidant la flottaison des élèves</b></p> <p>La partie la moins épaisse des nœuds en mousse est au contact de l'eau.      Les premiers passages peuvent se faire <b>sur</b> l'échelle : en enjambant chaque échelon, en quadrupédie, en rampant mais l'objectif est de passer sous chaque échelon.</p>
<p style="text-align: center;">Sécurité</p>	<p>Ne pas sauter sur la barre ou sur la ligne.          Seules les mains (ou une seule) attrapent la barre ou la ligne pendant le saut.          L'idéal est de saisir la barre ou la ligne après la remontée à la surface.</p>
<p style="text-align: center;">Points positifs et avantages de ce dispositif</p>	<p>L'échelle est très porteuse et donc potentiellement rassurante.          Le diamètre des barres mesure 3 cm, ce qui permet de bien tenir chaque échelon et de le franchir rapidement lors d'une très brève immersion, en se tenant ou non à l'échelle.          Les progrès sont matérialisés et perceptibles par les élèves qui franchissent 1 puis 2 puis 3, puis 4, puis les 5 échelons dans une position de plus en plus horizontale, tête baissée.</p>
<p style="text-align: center;">Limites</p>	<p>Peu d'intérêts pour les nageurs sauf pour apprendre à prolonger les déplacements en immersion peu profonde ou pour améliorer l'enchaînement inspiration brève - expiration complète sous l'eau au passage sous chaque échelon.</p>
<p style="text-align: center;">Incontournables</p>	<p>Pour s'engager dans une action quelle qu'elle soit, les élèves doivent savoir comment retrouver leur position de sécurisation. Rien d'autre ne peut les sécuriser et il est vain de les exhorter sans satisfaire cette condition obligatoire. Cette position nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La verticalité de la tête (système labyrinthe dans l'oreille interne) ;</li> <li>- L'horizontalité du regard (repère visuel de référence) ;</li> <li>- Les appuis plantaires au sol ou des appuis manuels solides compensant leur absence en grande profondeur</li> </ul>





Immerger la tête sans interrompre son action

- Poser chaque main sur l'échelon suivant ou plus loin, dans une position plus oblique du corps puis horizontale. Baisser la tête pour ne pas heurter les barres et pour trouver l'allongement en immersion peu profonde.



Souffler lors de l'immersion de la face  
Libérer la nuque

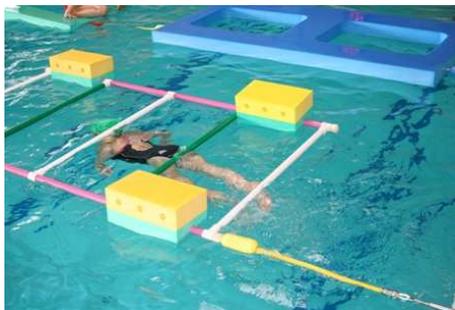
- Souffler dans l'eau (nombreuses bulles par la bouche, par le nez, par la bouche puis le nez) à chaque immersion de la face tout en relâchant les muscles du cou et de la nuque.
- Ouvrir les yeux lorsque la face est immergée.

Flotter et s'équilibrer en position verticale

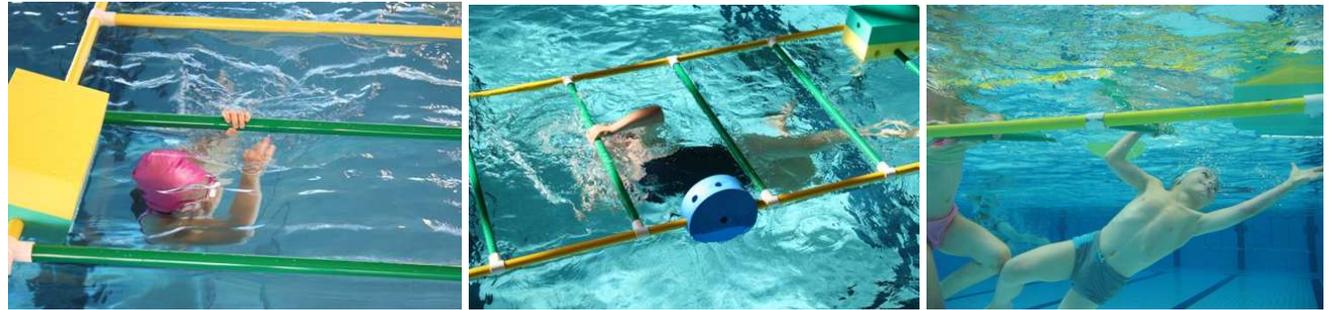
Se déplacer en immersion peu profonde en position costale

Se déplacer en immersion peu profonde en position costale

Se déplacer sans aide matérielle



- Lâcher les échelons pour :
  - Flotter en position verticale du corps, tête verticale, regard horizontal, inspiration bloquée.
  - Position horizontale costale, regard horizontal. Poser chaque main sur l'échelon suivant ou plus loin. Trouver l'allongement costal en immersion peu profonde.



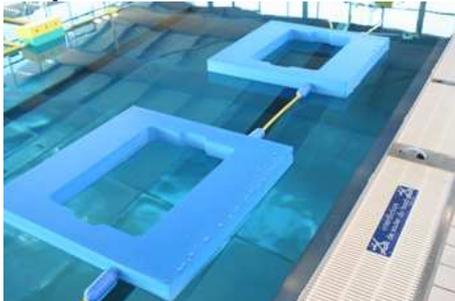
- Position horizontale dorsale, regard vertical. Poser chaque main sur l'échelon suivant ou plus loin. Trouver l'allongement dorsal en immersion peu profonde. Pour chasser l'eau qui pourrait entrer dans le nez, souffler par celui-ci en sortant la tête de l'eau.



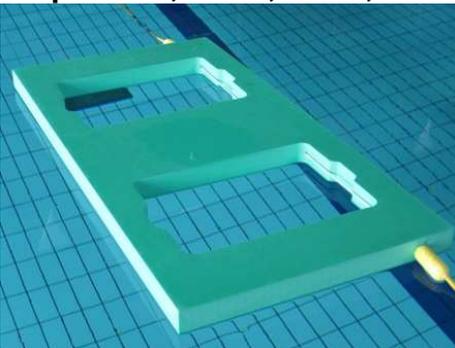
- Franchir les échelons sans les toucher. Position horizontale, tête baissée, nuque relâchée, battements des membres inférieurs. Membres supérieurs : près du corps puis tendus dans le prolongement du corps.

L'espace qui sépare les tapis du quai ou de l'atelier voisin fait partie du dispositif

Tapis de 1,00 x 1,00 x 0,09 m

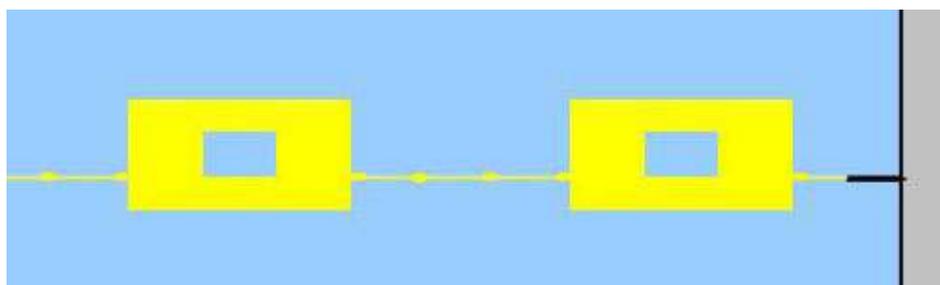
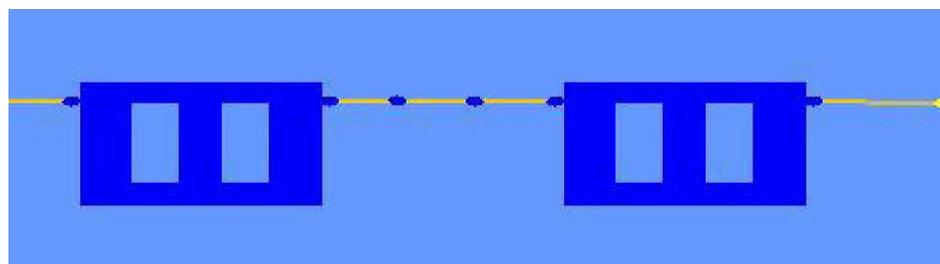
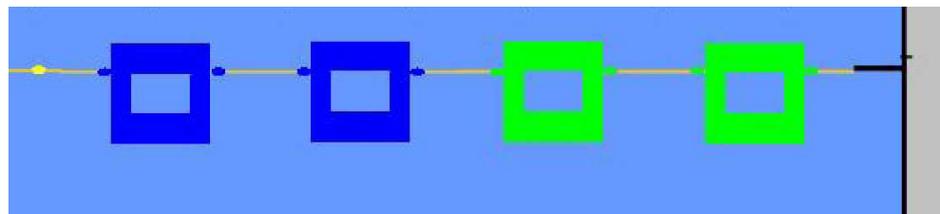


Tapis de 2,00 x 1,00 x 0,09 m



## Situations d'apprentissage

### Tapis à trou(s)



Remarque : Aborder ces appareils sans utiliser un matériel aidant la flottaison des élèves

Les premiers passages peuvent se faire **sur** les tapis : en quadrupédie, en rampant mais l'objectif est de passer sous les tapis.

Les tapis de 2,00 m (notamment à un trou) permettent de se tenir plus aisément debout pour une entrée dans l'eau autour du tapis ou dans le trou.

Sécurité

Ne pas sauter sur le tapis ou sur la ligne.  
Seules les mains (ou une seule) attrapent le tapis ou la ligne pendant le saut.  
L'idéal est de saisir le tapis ou la ligne après la remontée à la surface.

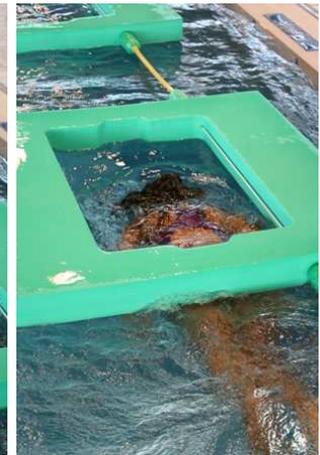
Points positifs et avantages de ce dispositif	<p>Les tapis sont très porteurs et donc potentiellement rassurants.</p> <p>Le passage subaquatique pour atteindre le trou et l'extrémité des tapis est différent pour chaque modèle ; 13 cm, 24 cm et 48 cm, 64 cm. Cela permet de graduer la longueur et la durée du franchissement lors d'une immersion peu profonde.</p> <p>Les progrès sont matérialisés et perceptibles par les élèves qui franchissent ces bandes de mousse dans une position de plus en plus horizontale, tête baissée.</p>
Limites	<p>Peu d'intérêts pour les nageurs sauf pour apprendre à prolonger les déplacements en immersion peu profonde en jouant avec plusieurs tapis ou appareils (échelles) ou pour aborder différemment les entrées dans l'eau.</p>
Incontournables	<p>Pour s'engager dans une action quelle qu'elle soit, les élèves doivent savoir comment retrouver leur position de sécurisation. Rien d'autre ne peut les sécuriser et il est vain de les exhorter sans satisfaire cette condition obligatoire. Cette position nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La verticalité de la tête (système labyrinthique dans l'oreille interne) ;</li> <li>- L'horizontalité du regard (repère visuel de référence) ;</li> <li>- Les appuis plantaires au sol ou des appuis manuels solides compensant leur absence en grande profondeur</li> </ul> <p>Pour les débutants, accepter de quitter l'équilibre vertical du terrien pour un équilibre oblique puis horizontal nécessite de comprendre et de tester le mouvement de baisser la tête dans l'eau pour s'allonger et de relever la tête (regard horizontal) tout en ramenant les genoux vers le thorax pour revenir à l'équilibre vertical.</p> <p>Répéter ce mouvement d'abord dans de petites amplitudes pour se mettre en confiance et pour vérifier l'aptitude à revenir sans aide en position de sécurisation est indispensable.</p> <p>Les préalables à cette exploration sont les capacités à immerger la face puis la tête et à ressentir la flottaison de son corps. Une aide à la flottaison est une entrave à ces apprentissages.</p> <p>Le contact avec le tapis peut être sécurisant mais s'aider de celui-ci (appui) peut empêcher la perception de pouvoir réussir seul.</p>
<b>Objectifs visés</b>	<b>Déplacements / Flottaison / Equilibre / Immersion / Respiration</b>
<p>Entrer dans l'eau</p> <p>Se déplacer en immersion peu profonde</p> <p>Immerger la face sans interrompre son action</p> <p>Souffler lors de l'immersion de la face</p> <p>Libérer la nuque</p>	<p style="text-align: center;"><b>Situations d'apprentissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cf. la fiche : Situations d'apprentissage « Entrées dans l'eau »</li> <li>• Se déplacer en position verticale, les épaules dans l'eau, une main sur les bords du tapis (ou sur la ligne) de part et d'autre de la bande de mousse à franchir, tête verticale, regard horizontal. Puis : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poser son visage sur l'eau, cacher sa tête sous l'eau, ouvrir les yeux sous l'eau.</li> <li>- Passer sous le tapis pour atteindre le trou ou son extrémité, puis sous deux trous ou deux tapis à la fois et sous les lignes d'eau.</li> <li>- Poser son visage sur l'eau, tête horizontale, regard vertical vers le fond du bassin.</li> </ul> </li> </ul>



S'équilibrer en position :

- verticale avec le regard horizontal

- Lâcher le tapis pour :
  - Flotter en positions verticale, regard horizontal dans le trou du tapis ou près de celui-ci.

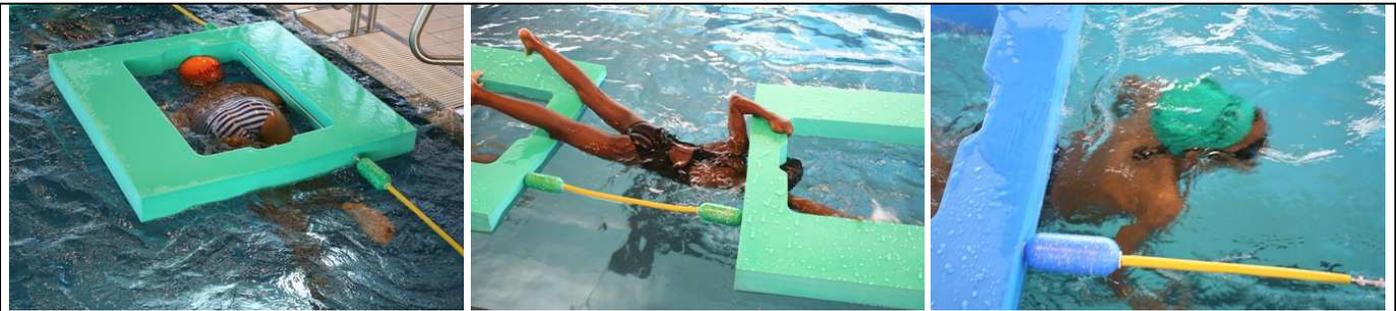


Se déplacer en immersion peu profonde en position dorsale

Se déplacer sans aide

Entrer dans l'eau depuis le tapis ou depuis le quai :

- en sautant
- en plongeant



- Poser sa main avant le plus loin sur le tapis ou sur la ligne, dans une position plus oblique du corps puis horizontale. Baisser la tête pour qu'elle passe sous le tapis et pour trouver l'allongement en immersion peu profonde.
- Souffler dans l'eau (nombreuses bulles par la bouche, par le nez, par la bouche puis par le nez) à chaque immersion de la face tout en relâchant les muscles du cou et de la nuque.
- Ouvrir les yeux lorsque la face est immergée.
- Position horizontale dorsale, regard vertical. Trouver l'allongement dorsal en immersion peu profonde. Pour chasser l'eau qui pourrait entrer dans le nez, souffler par celui-ci en sortant la tête de l'eau.
- Franchir les tapis sans les toucher. Position horizontale, tête baissée, nuque relâchée, battements des membres inférieurs. Membres supérieurs : près du corps puis tendus dans le prolongement du corps.
- Sauter dans l'eau, départ accroupi puis debout sur le tapis :
  - Retrouver une position horizontale corps immergé à faible profondeur, tête horizontale, regard vertical pour se déplacer sous le tapis et poursuivre son parcours (par exemple : revenir à la surface le long de la ligne de nage ou dans le trou du prochain tapis.
- Plonger dans l'eau, départ à genoux, accroupi puis debout sur le tapis ou depuis le quai :
  - Retrouver une position horizontale corps immergé à faible ou moyenne profondeur, tête horizontale, regard vertical pour se glisser sous le tapis et poursuivre son parcours (par exemple : pour revenir à la surface le long de la ligne de nage ou dans le trou du prochain tapis ou sur le prochain appareil.



L'espace qui sépare les échelles ou la cage du quai ou de l'atelier voisin fait partie du dispositif

Echelle de 2,00 x 1,00 m

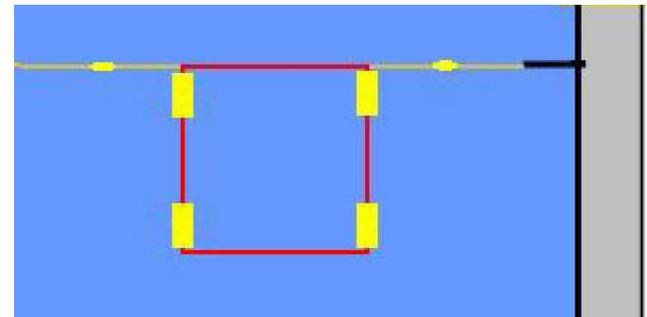
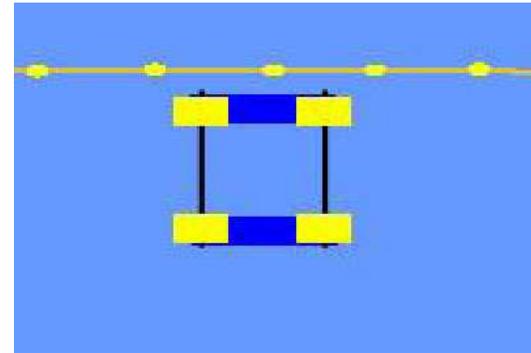


Cage suspendue de 1,50 x 1,50 x 1,50 m



## Situations d'apprentissage

### Echelles verticales et cage aquatique



**Remarque :** Aborder ces appareils sans utiliser un matériel aidant la flottaison des élèves

Il est possible d'utiliser la partie haute de ces dispositifs pour aider des déplacements en surface ou en immersion peu profonde mais l'objectif est de rechercher des immersions plus profondes en gagnant le long des barres verticales ou un échelon après l'autre.

#### Sécurité

Ne pas sauter sur les barres ou sur la ligne.

Seules les mains (ou une seule) attrapent la barre ou la ligne pendant le saut.

L'idéal est de saisir la barre ou la ligne après la remontée à la surface.

Regarder toujours au-dessus de soi en remontant vers la surface.

**Dès que la tête atteint une profondeur supérieure à 1,20 mètres, il est indispensable d'apprendre aux élèves la décompression des oreilles (se pincer le nez et souffler progressivement bouche fermée).**

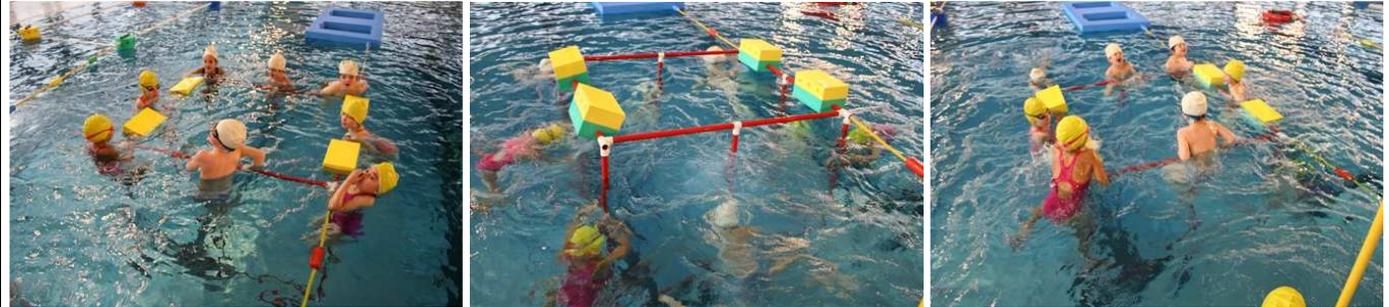
Lorsque nous nous immergeons, notre corps subit la pression de l'eau. Nous ressentons principalement ce phénomène au niveau des oreilles. Dès les premiers mètres, une gêne apparaît, comme parfois en montagne ou en avion, mais avec plus d'intensité. Pour compenser ce phénomène, nous devons pratiquer une manœuvre dite "d'équilibrage des pressions" ou de "compensation".



Gérer sa respiration pour finir son action

Orienter, réorienter son déplacement subaquatique

- Passer sous les échelons des deux échelles puis revenir à la surface ;
- Descendre avec la tête plus basse que le bassin en s'aidant des mains sur les barres et en battant des membres inférieurs ;
- Passer sous l'échelon le plus profond possible puis revenir à la surface ;
- Les mêmes situations peuvent être réalisées sans s'aider des mains sur les barres ;
- Même chose à partir d'une entrée dans l'eau : saut ou plongeon.



- Passer d'une échelle à l'autre, d'un montant de la cage à l'autre ;

